

RAPPORT d'activités 2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS RIBERACOIS

Allemands
Bertric-Burée
Bourg des Maisons
Bourg du Bost
Bouteilles Saint Sébastien
Celles
Cercles
Champagne et Fontaine
Chapdeuil
Chassaignes
Cherval
Comberanche Epeluche
Coutures
Creysac
Douchapt
Goûts-Rossignol
Grand-Brassac
La Chapelle Grésignac
La Chapelle Montabourlet
La Jemaye
La Tour Blanche
Lisle
Lusignac
Montagrier
Nanteuil Auriac de
Bourzac
Paussac et St Vivien
Petit-Bersac
Ponteyraud
Ribérac
St André de Double
St Just
St Martial Viveyrol
St Martin de Ribérac
St Méard de Dronne
St Pardoux de Dronne
St Paul Lizonne
St Sulpice de Roumagnac
St Victor
St Vincent de Connezac
Segonzac
Siorac de Ribérac
Tocane St Apre
Vanxains
Vendoire
Verteillac
Villetoureix

46 communes, une même dynamique



Sommaire

I Territoire et gouvernance

1-1 Le territoire.....	4
1-2 L'intercommunalité vers la fusion.....	7
1-3 Les compétences exercées.....	8
1-4 La gouvernance.....	11

II L'activité des services

2-1 L'organisation des services.....	16
2-2 Les ressources humaines.....	17
2-3 Le service financier.....	21
2-4 Les services enfance jeunesse sport et culture.....	23
2-5 Les services techniques.....	42
2-6 Le service communication.....	44

III Les éléments financiers

3-1 Le contexte budgétaire.....	47
---------------------------------	----

IV Actions communautaires

4-1 Actions de développement économique.....	59
4-2 Actions de développement durable- environnement.....	62
4-3 Actions de développement touristique, culturel, sportif.....	64
4-4 Actions sociales.....	76

V Aménagement du territoire

5-1 Urbanisme.....	87
5-2 Habitat.....	92

Rapport d'activités/ 2016

TERRITOIRE Et gouvernance



Le territoire

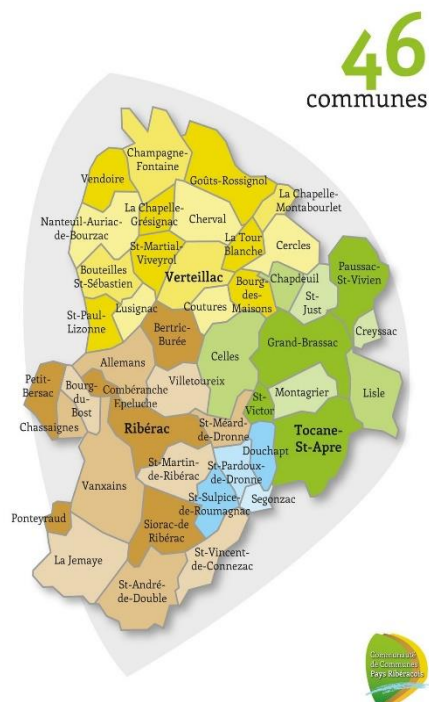
L'intercommunalité vers la fusion

Les compétences exercées

La gouvernance



1-1 LE TERRITOIRE en 2016



- 46 communes réparties sur 5 cantons
- une superficie de 697.8 km²
- 19 881 habitants
- 28 habitants au km²
- 1315 enfants scolarisés
- 1300 km de voirie revêtue

Créée par arrêté préfectoral en date du 27 mai 2013, la Communauté de Communes du Pays Ribéracois (CCPR) a vu le jour au 1^{er} janvier 2014. Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Verteilacois, de la Communauté de Communes du Val de Dronne, de la Communauté de Communes des Hauts de Dronne, de la Communauté de Communes du Ribéracois et du SIAS du Verteilacois. La CCPR regroupe depuis sa création 46 communes réparties initialement sur 5 cantons représentant une population de 19 881 habitants pour une superficie de 697.80 km² (7.70% du département) soit au 1^{er} janvier 2016, 28 habitants au km².

La commune la plus peuplée compte 4 058 habitants et la moins peuplée 44 habitants. La plus grande s'étale sur 35,9 km² et la plus petite sur 3.9km². La densité varie de 178 habitants au km² à 4 habitants au km². Le territoire s'étend sur 38 kilomètres du Nord au Sud et de 28 kilomètres d'Est en Ouest.

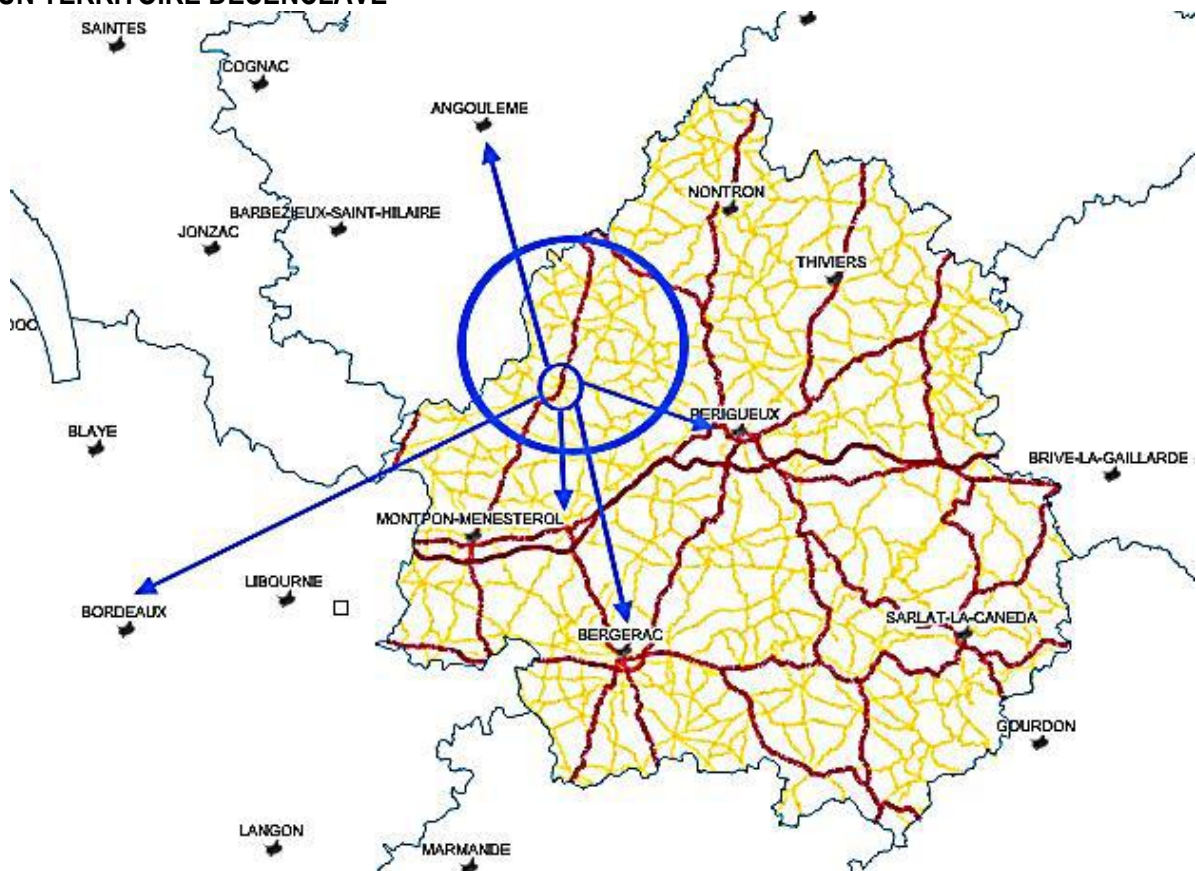
Population simple compte des communes membres au 1^{er} janvier 2016 (données INSEE)

COMMUNE	Données INSEE 2009	Données INSEE 2014	Superficie en km	2014	Variation population entre 2009 et 2014
	Population municipale	Population municipale		Densité au m ²	
Allemands	581	559	18,8	29,7	-3,8%
Bertric Burée	416	457	16,7	27,4	9,9%
Bourg des Maisons	66	63	9	7,0	-4,5%
Bourg du Bost	240	237	7,2	32,9	-1,3%
Bouteilles St Sébastien	190	171	14	12,2	-10,0%
Celles	552	564	27,8	20,3	2,2%
Cercles	187	201	15,1	13,3	7,5%
Champagne et Fontaine	392	409	25	16,4	4,3%
Chapdeuil	134	134	7,7	17,4	0,0%
Chassaignes	81	72	5,8	12,4	-11,1%
Cherval	293	278	18,7	14,9	-5,1%
Comberanche Epeluche	184	165	3,9	42,3	-10,3%
Coutures	189	191	22,4	8,5	1,1%
Creyssac	98	91	4,6	19,8	-7,1%
Douchapt	295	351	8,7	40,3	19,0%
Gouts Rossignol	405	386	24,9	15,5	-4,7%
Grand Brassac	530	530	31,7	16,7	0,0%
La Chapelle Grésignac	125	110	7	15,7	-12,0%
La Chapelle Montabourlet	65	71	5,8	12,2	9,2%
La Jemaye	104	110	29,1	3,8	5,8%
La Tour Blanche	446	412	8,1	50,9	-7,6%
Lisle	930	901	18	50,1	-3,1%
Lusignac	188	187	7,9	23,7	-0,5%
Montagrier	504	522	14	37,3	3,6%
Nanteuil Auriac de Bourzac	278	199	20,9	9,5	-28,4%
Paussac St Vivien	448	440	22,2	19,8	-1,8%
Petit Bersac	171	175	10,8	16,2	2,3%
Ponteyraud	55	44	4,2	10,5	-20,0%
Ribérac	4106	4058	22,8	178,0	-1,2%
Segonzac	212	206	3,9	52,8	-2,8%
Siorac de Ribérac	256	258	20,9	12,3	0,8%
St André de Double	159	166	27,6	6,0	4,4%
St Just	128	123	11,2	11,0	-3,9%
St Martial de Viveyrol	214	199	12,6	15,8	-7,0%
St Martin de Ribérac	693	720	16,4	43,9	3,9%
St Méard de Drone	477	484	9	53,8	1,5%
St Pardoux de Drone	214	207	8,7	23,8	-3,3%
St Paul de Lizonne	314	268	9,3	28,8	-14,6%
St Sulpice de Roumagnac	214	258	10,7	24,1	20,6%
St Victor	197	208	5,1	40,8	5,6%

St Vincent de Connezac	543	640	14,8	43,2	17,9%
Tocane St Apre	1679	1658	32,4	51,2	-1,3%
Vanxains	736	699	35,9	19,5	-5,0%
Vendoire	150	146	11,7	12,5	-2,7%
Verteillac	643	656	18,4	35,7	2,0%
Villetoureix	875	897	16,4	54,7	2,5%
TOTAL	19957	19881	697,8	28,5	-0,4%
		-76			

(On notera qu'à compter du 1er janvier 2017 et selon l'arrêté en date du 26 septembre 2016, les communes de Cercles et La tour Blanche fusionnent, ainsi que les communes de la Jemaye et Ponteyraud, selon l'arrêté en date du 1er décembre 2016).
La CCPR est donc désormais composée au 1er janvier 2017 de 44 communes.

UN TERRITOIRE DESENCLAVE



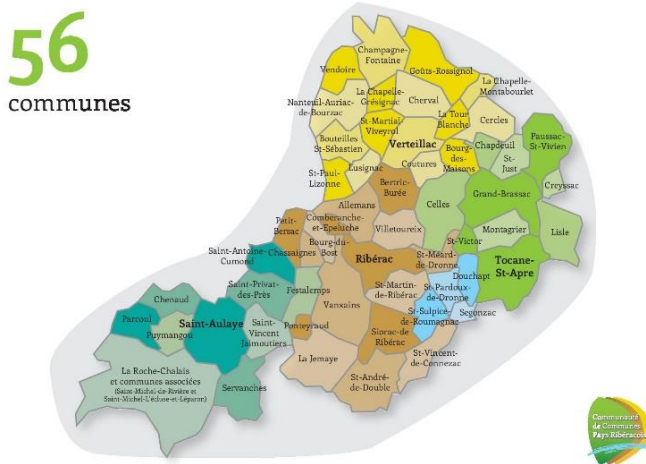
Le centre du territoire est à :

- 37 km de Périgueux
- 58 km d'Angoulême
- 57km de l'aéroport de Bergerac Roumanière (1h20)
- 121 km de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac (1h45)
- 59 km de la gare d'Angoulême (TGV à 1h10)
- 27 km de l'Autoroute A 89 (Mussidan)

1-2 L'INTERCOMMUNALITE VERS LA FUSION

L'entrée en vigueur de la loi NOTRe du 7 août 2015 (portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République) a donné aux Préfets pour mission d'élaborer de nouveaux projets de Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoyant notamment une nouvelle procédure de rattachement des communautés de communes et des communes isolées.

En ce qui concerne la CCPR, le schéma prévoit la fusion de la CCPR avec la CDC du Pays de St Aulaye au 1^{er} janvier 2017.



Rappel des faits:

4 février 2016 : Dépôt de l'amendement visant à supprimer la proposition n°8 du SDCI à soumettre à l'avis de la CDCI du **22 février 2016 (rejeté par le Préfet)**

9 mars 2016 : Dépôt d'un second amendement proposant le report de la fusion à janvier 2020 à soumettre à l'avis de la CDCI du **18 mars 2016 (Rejeté par le Préfet)**

13 avril 2016 : Notification de l'arrêté préfectoral portant projet du SDCI de la Dordogne prévoyant malgré tout la fusion de la CCPR et de la CDC du Pays de St Aulaye.

13 juin 2016 : Dépôt de la requête visant à suspendre l'arrêté de périmètre de fusion des deux Communautés de Communes.

13 juillet 2016 : Ordonnance du Tribunal annonçant le rejet de la requête.

12 septembre 2016 : Amendement demandant le maintien en l'état des deux CC, assorti d'un engagement à fusionner sur la base du droit commun au 1^{er} janvier 2019, voté par la CDCI.

Madame La Préfète, après avoir entendu les élus, n'a pas mis en œuvre la proposition n°8 du SDCI et a approuvé l'amendement proposé par les deux territoires lors de la CDCI du lundi 12 septembre 2016 demandant le maintien en l'état des deux CC, assorti d'un engagement à fusionner sur la base du droit commun au 1^{er} janvier 2019.

Une décision appréciée par la CCPR qui commence juste à trouver ses marques suite à la récente fusion de janvier 2014 des 4 anciennes Communautés de Communes. L'intérêt communautaire venant juste d'être clairement défini tout comme les statuts de la CCPR, les élus souhaitaient continuaient d'affiner la mise en place de nos services et, après deux années de travail dans l'harmonisation de ses compétences, porter l'accent sur d'autres projets notamment sur le développement du territoire.

Le fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye étant très différent de celui de la CCPR, les élus des deux territoires ont préféré préparer en amont cette fusion.

Ainsi des réunions thématiques de travail ont été mises en place afin d'avancer sur cette fusion, notamment :

- Sur le tourisme, avec dès 2017 une mise en commun de nos moyens humains pour déployer une politique touristique à l'échelle du nouveau territoire ;
- Sur le social, avec en 2018 la possibilité d'élargir le champ d'action de notre CIAS au territoire de la CCPSA ;
- Sur le contrat de ruralité signé en 2017.

1-3 LES COMPETENCES EXERCEES

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) a défini une nouvelle liste de compétences obligatoires et optionnelles devant être exercées par les communautés de communes et d'agglomérations. La prise des compétences obligatoires s'étend du 1^{er} Janvier 2017 au 1^{er} Janvier 2020 (compétence pleine et entière en matière de développement économique en 2017, compétence GEMAPI en 2018, compétence Eau et assainissement en 2020).

Par conséquent les statuts devaient être réécrits en respectant les nouveaux libellés de compétences prévus par la Loi. En revanche l'intérêt communautaire des compétences n'était plus rédigé dans les statuts mais fixé par délibération du seul conseil communautaire. Cette nouvelle rédaction et cette adaptation des statuts ne modifiaient en rien les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays Ribérais.

La rédaction de l'article relatif aux compétences des statuts de la CCPR est la suivante :

A - COMPETENCES OBLIGATOIRES

1-Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme (PLU) ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

2-Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3-Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4-Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

B - COMPETENCES OPTIONNELLES

1-Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

2-Politique du logement et du cadre de vie (voir délibération définissant l'intérêt communautaire).

3-Création, aménagement et entretien de la voirie (voir délibération définissant l'intérêt communautaire).

4-Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire (voir délibération définissant l'intérêt communautaire)

5>Action sociale d'intérêt communautaire (voir délibération définissant l'intérêt communautaire).

C - COMPETENCES FACULTATIVES

1-Politique de l'enfance et de la jeunesse (voir délibération définissant l'intérêt communautaire).

2-Assainissement (voir délibération définissant l'intérêt communautaire).

L'intérêt communautaire a été défini comme suit

B - COMPETENCES OPTIONNELLES

1-Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

Actions de protection et d'entretien de la rivière Dronne et de son bassin versant

2-Politique du logement et du cadre de vie

Définition d'une politique communautaire de l'habitat, se traduisant par :

-La réalisation d'études, de diagnostics à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes (PLH)

-La mise en œuvre éventuelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;

-Réhabilitation, location de logements et locaux à vocation commerciale, administrative et technique, propriété de la Communauté de Communes

-Sont propriété de la CC du Pays Ribéracois :

- ✓ le logement du Pontis à Verteillac
- ✓ le logement de Combéranche Epeluhe
- ✓ les logements de St Sulpice de Roumagnac
- ✓ les logements de la gendarmerie de Tocane St Apre

-Sont d'intérêt communautaire les locaux associés à ces logements :

- ✓ le multiple rural de St Sulpice de Roumagnac
- ✓ les locaux techniques et administratifs de la gendarmerie de Tocane St Apre

-Prise en charge des lotissements propriété de la Communauté de Communes

- ✓ Sont d'intérêt communautaire tous les lotissements portant sur un minimum de 20 constructions soit : le lotissement des Burelles à Douchapt

Définition d'une politique du logement social se traduisant par :

- la mise en œuvre d'un partenariat avec l'OPDHLM (cession de réserves foncières bâties ou non bâties, propriété de la Communauté de Communes, dans le respect du cadre législatif et réglementaire, en vue de la création de logements sociaux ou de logements en accession à la propriété avec l'Office Public Départemental HLM) ;

Programme d'intérêt Général de l'Habitat : adhésion et animation

3-Création, aménagement et entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire sur la base des critères suivant :

- ✓ les voies communales et chemins ruraux revêtus
- ✓ les chemins « blancs » en calcaire.

Sont exclues de l'intérêt communautaire : les places et les rues situées dans les centres bourg des communes

4-Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Prise en charge du service des écoles primaires et maternelles publiques des communes membres, y compris le recrutement, la gestion du personnel de service et l'harmonisation des moyens mis à disposition sur l'ensemble du périmètre (informatique, bibliothèque, éveil musical et pratiques sportives) ;

Equipements sportifs

- ✓ Mise en commun des moyens éducatifs et de formation des jeunes dans le cadre de l'action scolaire et de la pratique amateur au sein des clubs.
- ✓ Soutien logistique et/ou financier pour le sport de pleine nature.
- ✓ Soutien logistique et/ou financier aux associations sportives enseignant et entraînant les jeunes de 3 à 16 ans.
- ✓ Les piscines de Verteillac et Ribérac sont d'intérêt communautaire.

Equipements culturels

- ✓ Adhésion au CRD24 et gestion des locaux de l'Antenne du Grand Ribéracois
- ✓ Participation à l'organisation et/ou soutien financier à des actions ou événements culturels du Territoire : toutes actions bénéficiant d'un financement Europe/Etat/Région/Département.
- ✓ Attribution de subventions aux associations proposant des animations, des spectacles spécifiques, des projets précis sur le territoire de la CCPR et rayonnant au-delà de la commune.
- ✓ Prise en charge et coordination de la Convention Culturelle Départementale.
- ✓ Création et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire contribuant au développement de la « lecture jeunesse » et des animations autour du livre jeunesse : Bibliothèque du Verteillacois
- ✓ Création et gestion d'un Centre Social et Culturel Intercommunal

5-Action sociale d'intérêt communautaire

- ✓ Gestion d'un service d'aides à domicile
- ✓ Gestion du portage des repas à domicile
- ✓ Gestion des résidences pour personnes âgées
- ✓ Secours d'urgence
- ✓ La compétence action sociale est confiée au centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

C - COMPETENCES FACULTATIVES

1-Politique de l'enfance et de la jeunesse

- ✓ Création, aménagement, fonctionnement et animation des équipements d'accueil périscolaires et extrascolaires ;
- ✓ Définition, mise en place et suivi d'une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse se traduisant par une contractualisation avec les organismes concernés (CAF, MSA...)
- ✓ Création, aménagement, fonctionnement et animation du relais assistantes maternelles du Ribéracois (RAM).
- ✓ Création et gestion de nouveaux équipements collectifs dédiés aux 0/4 ans ;
- ✓ Accompagnement technique aux initiatives privées de développement des structures d'accueil des 0-6 ans (MAM, micro crèches...)

2-Assainissement

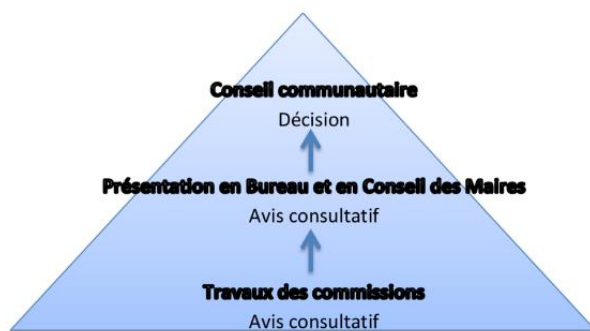
- ✓ Etude, élaboration et suivi du schéma directeur d'assainissement

- ✓ Création d'un Service de l'Assainissement Non Collectif (diagnostic neuf et existant, conception, contrôle, entretien ...)
- ✓ Mise en place d'un service de vidanges groupées
- ✓ Création et prise en charge d'une Unité de Traitement des Matières de Vidanges (UTMV)

1-4- LA GOUVERNANCE

Quelques rappels sur la gouvernance en place puisque, en plus de la nomination d'un conseiller communautaire supplémentaire sur la commune de St Martin de Ribérac, d'autres changements ont eu lieu, notamment sur les communes de Champagne Fontaine et Vanxains.

La démocratie intercommunale



La CCPR fonctionne comme les conseils municipaux : elle est dotée d'un conseil communautaire, qui prend les décisions, et de commissions, qui ont un rôle de réflexion et de proposition.

Quelques changements sont intervenus durant le cours de l'année 2016 au sein de la gouvernance. Nous avons dû procéder à la recombinaison du conseil communautaire suite à l'organisation d'élections partielles dans la commune de Saint Martial Viveyrols.

Il a été proposé de retenir le droit commun qui a ainsi porté à 63 le nombre de délégués communautaires. Le seul changement a concerné la commune de Saint Martin de Ribérac qui compte désormais deux délégués.

La CCPR est ainsi représentée par 63 délégués au sein du Conseil Communautaire et chacune des 46 communes est représentée par au moins un délégué.



Pour les communes de 1000 habitants et plus les citoyens désignent les conseillers communautaires par fléchage lors des élections municipales

Pour les communes de moins de 1000 habitants les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal



Le conseil communautaire

Il est composé, depuis 2016, de 63 conseillers communautaires qui élisent le Président et le Bureau communautaire

Il vote le budget et prend les décisions
Il se réunit au moins une fois par trimestre
Les séances sont ouvertes au public



Le bureau Communautaire

Il est composé du Président et des 15 vice-Présidents délégués

Il participe à l'administration de la structure, donne un avis sur les propositions des commissions et examine les questions à l'ordre du jour du Conseil.
Il se réunit au moins 10 fois par an.



Les commissions

Animées par un vice-président délégué, elles sont composées de conseillers communautaires. 15 commissions débattent et formulent des propositions. Des conseillers municipaux et des personnes qualifiées peuvent y assister.

Chiffres clés 2016

63 conseillers communautaires en 2016
contre 62 en 2015

- 8 réunions du Bureau
- 8 Conseils Communautaire
- 151 délibérations adoptées
- 48 commissions thématiques
- 6 CT et CHSCT

Le Président et les vice-présidents



Didier BAZINET
Président
Maire de Coutures



Jeannik NADAL
1er vice-président
Administration générale/
Ressources Humaines
Maire de St Victor



Patrice FAVARD
2ème vice-président
Développement économique

Maire de Ribérac



Joel CONSTANT
3ème vice-président
Affaires extra et péri scolaires

Maire de Lisle



Philippe DUBOURG
4^{ème} vice-président
Bâtiments / Patrimoine
/SPANC
Maire de St Sulpice
de Roumagnac



Philippe BOISMOREAU
5^{ème} vice-président
Affaires sociales
Maire de Grand-Brassac



Annie VALLADE
6^{ème} vice-président
Communication
Maire de La Chapelle Grésignac



Daniel VILLEDARY
7^{ème} Vice-Président
Développement Culturel
Maire de St Martin de Ribérac



Jean-Didier ANDRIEUX
8^{ème} Vice-Président
Voirie
Maire de Celles



Gérard SENRENT
9^{ème} Vice-Président
Développement touristique
Maire de Tocane St Apre



Allain TRICOIRE
10^{ème} Vice-Président
Environnement / Développement durable
Maire d'Allemans



Jean-Pierre CHAUMETTE
11^{ème} Vice-Président
Sports et loisirs
Maire de Siorac de Ribérac



Jean-Marcel BEAU
12^{ème} vice-Président
Affaires financières
Prospectives budgétaires

Maire de Ponteyraud/
La Jemaye



Hervé DE VILMORIN
13^{ème} Vice-Président
Politiques publiques
contractuelles

Maire de Verteillac



Jean-Pierre JUGIE
14^{ème} Vice-Président
Aménagement de l'espace/Urbanisme

Maire de Douchapt



Rémy TERRIENNE
15^{ème} Vice-Président
Affaires scolaires

Conseiller municipal de Ribérac

Les membres du Bureau en 2016

Le Président, les quinze vice-présidents et 9 membres supplémentaires :

Emmanuel CLUGNAC (1^{er} adjoint au maire de Lisle) et délégué à l'ADS
 Monique BOINEAU-SERRANO (Maire de Chassaignes)
 Bruno BUSSIERE (Maire de La Chapelle Montabourlet)
 Corinne DUCOUP (Maire de Goût Rossignol)
 Murielle CASSIER (Maire de Comberanche Epeluche)
 Jean-Louis DUPRAT (Maire de Petit Bersac)
 Patrick LACHAUD (Maire de Villeteureix)
 Francis LAFAYE (Maire de Montagrier)
 Jean-Bernard CHARAZAC (Maire de Vanxains)

NOMBRE	COMMUNE	NOMBRE DELEGUES	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	Allemands	1	Allain TRICOIRE	Jean-Claude DUBOIS
2	Bertric Burée	1	Jean-Pierre PRIGUL	Jean-Claude ETOURNEAU
3	Bourg des Maisons	1	Claude BOUQUET	Bernadette BAZINET
4	Bourg du Bost	1	Janick LAVILLE	Didier CLOCHARD
5	Bouteilles St Sébastien	1	Michel LAMY	Bruno BEUQUE
6	Celles	1	Jean-Didier ANDRIEUX	Françis TELEMAQUE
7	Cercles	1	Daniel BONNEFOND	Marielle PAUTROT
8	Champagne et Fontaine	1	François GIROUX	Daniel PERON
9	Chapdeuil	1	Mauricette LEMAZAVA	Jocelyne MOUSNIER
10	Chassaignes	1	Monique BOINEAU-SERRANO	Bertrand RAMETTE
11	Cherval	1	Jean-Pierre PRUNIER	Christiane ARMANDIE
12	Comberanche Epeluche	1	Murielle CASSIER	Cyril FEYDRI
13	Coutures	1	Didier BAZINET	Patrick SALOMON
14	Creysnac	1	Michel DESMOULIN	Florent LASSIMOUILLAS
15	Douchapt	1	Jean-Pierre JUGIE	Yves MAHAUD
16	Gouts Rossignol	1	Corinne DUCOUP	Philippe TUAL
17	Grand Brassac	1	Philippe BOISMOREAU	Jacques FOULON
18	La Chapelle Grésignac	1	Annie VALLADE	Patrick BEAU
19	La Chapelle Montabourlet	1	Bruno BUSSIERE	Alfred GONNARD
20	La Jemaye	1	Sophie BERRY	Dominique GIBAUD
21	La Tour Blanche	1	Paul MALVILLE	Fabienne PRECIGOUT
22	Lisle	2	Joël CONSTANT	
23			Emmanuel CLUGNAC	
24	Lusignac	1	Marcel GOURDOUX	Odette ARMANDIE
25	Montagrier	1	Françis LAFAYE	Gérard PETIT
26	Nanteuil Auriac de Bourzac	1	Guy NADAL	Sophie GENDRON
27	Paussac St Vivien	1	Jean-Pierre DESVERGNE	Jean-Pierre CLUGNAC
28	Petit Bersac	1	Jean-Louis DUPRAT	Marie Christine ANDRIEUX
29	Ponteyraud	1	Jean-Marcel BEAU	Michel RAGOUT
30	Ribérac	11	Patrice FAVARD	
31			Monique MORIN	
32			Franck BLANCHARDIE	
33			Clémence LAROCHE	
34			Marc LAGORCE	
35			Catherine STUTZMANN	
36			Jean-Pierre LAURON	
37			Joëlle GARCON	
38			Antoine DELRUE	
39			Rémy TERRIENNE	
40			Sylvie BONNET	
41	Segonzac	1	Christophe ROSSARD	Xavier GARREAU
42	Siorac de Ribérac	1	Jean Pierre CHAUMETTE	Jean AUBLE
43	St André de Double	1	Pierre GUIGNE	Ginette Pascale CHOUCHERIE
44	St Just	1	Christian DURAND	Jean-Pierre ROUDEAU
45	St Martial de Viveyrol	1	Virginie MOUCHE	Frédéric BEAU
46	St Martin de Ribérac	2	Daniel VILLEDARY	
47			Joël DE LUCA	
48	St Méard de Drone	1	Gérard CAIGNARD	Christian BICHE
49	St Pardoux de Dronne	1	Fabrice BONIFACE	Jean-Luc DELUGIN
50	St Paul de Lizonne	1	Patrick LAGUILLON	Eric BOCQUIER
51	St Sulpice de Roumagnac	1	Philippe DUBOURG	Thierry BACUS
52	St Victor	1	Jeannik NADAL	Patrick RIBIERE
53	St Vincent de Connezac	1	Jean-Claude ARNAUD	Joëlle DALESME
54	Tocane St Apre	4	Gérard SENRENT	
55			Danielle GAY	
56			René ETOURNEAUD	
57			Ann HARRIS	
58	Vanxains	2	Jean-Bernard CHARAZAC	
59			Joëlle SAINT MARTIN	
60	Vendoire	1	Alain LUCAS	Carole MONHAY
61	Verteillac	1	Hervé DE VILMORIN	Pierre FERAL
62	Villetoureix	2	Patrick LACHAUD	
63			Guy DUPUY	

L'ACTIVITE

Des services



L'organisation des services

Les ressources humaines

Le service financier

**Les services enfance
jeunesse sport et culture**

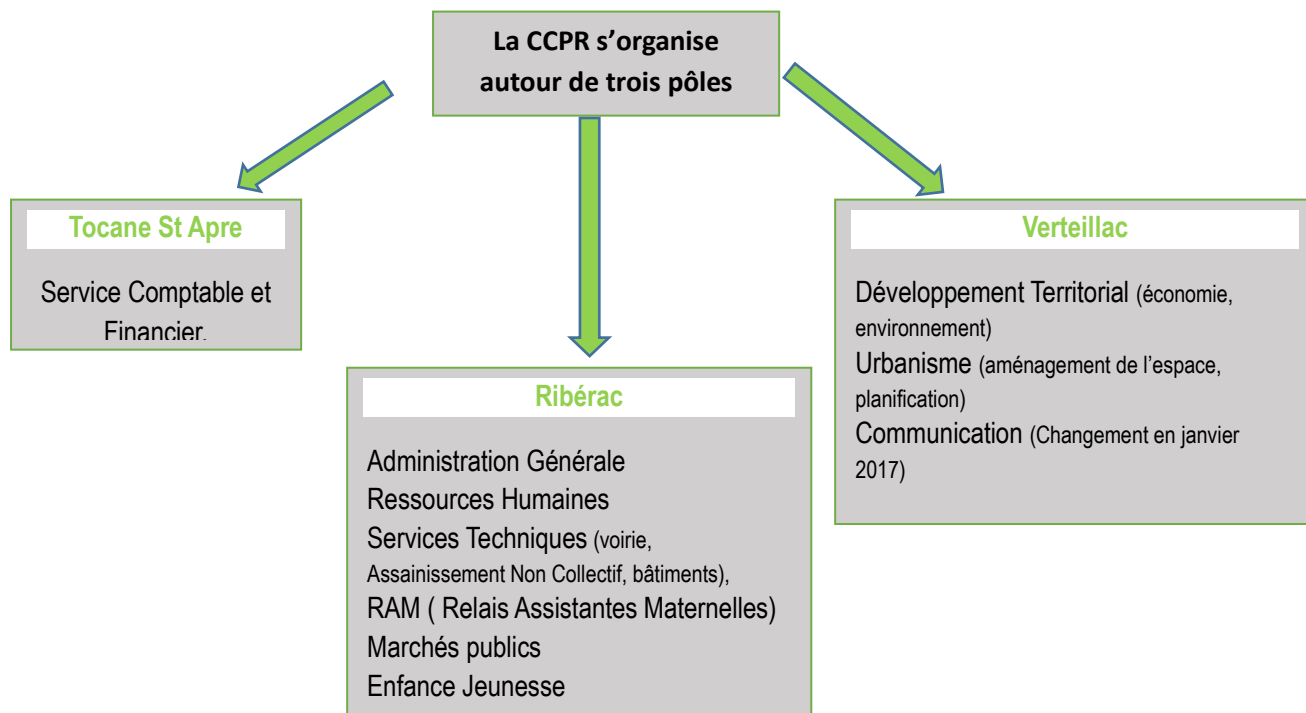
Les services techniques

Le service communication

2-1-L'ORGANISATION DES SERVICES

La CCPR est organisée autour de **trois pôles** : Verteillac, Tocane St Apre et Ribérac : siège de la Communauté de Communes. La présence de deux pôles secondaires permet de maintenir la proximité des services sur les territoires.

Ces pôles ont des spécificités en fonction des services qui s'y trouvent.



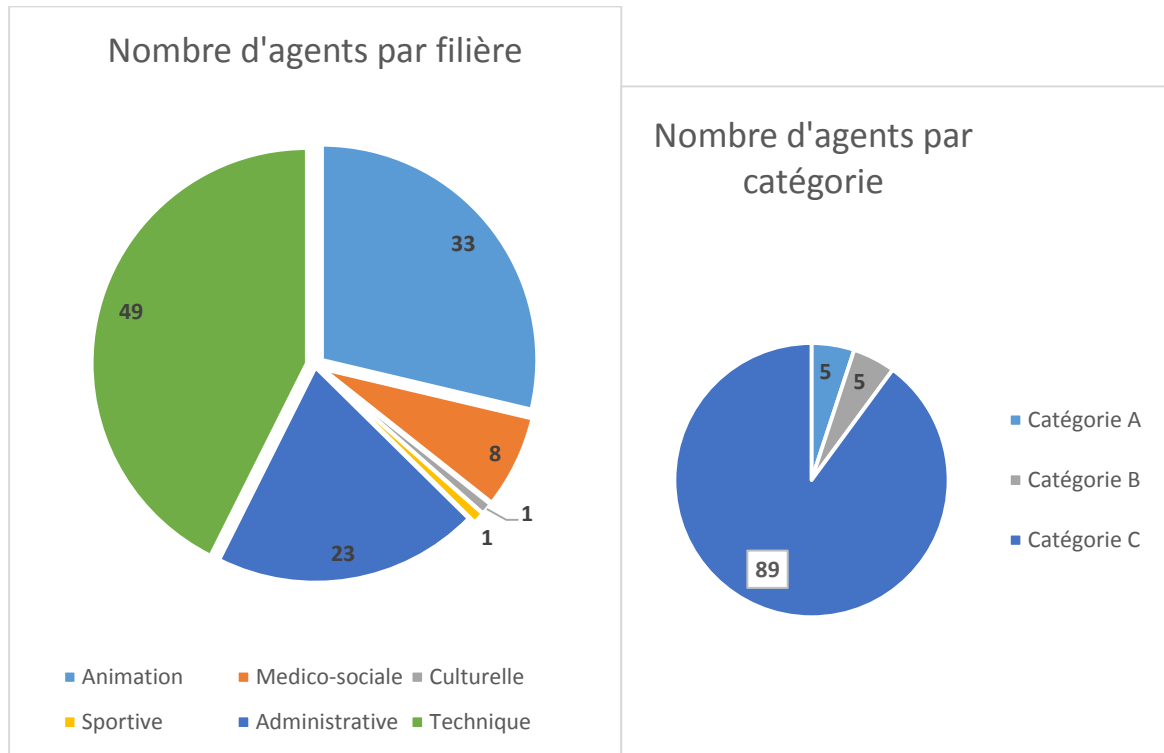
2-2 LES RESSOURCES HUMAINES

A- ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2016

Le tableau des effectifs compte 115 agents et parmi eux :

- 99 agents titulaires voire stagiaires de la fonction publique territoriale
- 11 agents en Contrat à Durée Indéterminée
- 3 agents relevant de la catégorie des emplois aidés (1 agent en CEA, 2 agents en CAE, 1 Contrat d'apprentissage)
- 2 agents en CDD,

Les 115 agents en poste se répartissent ainsi :



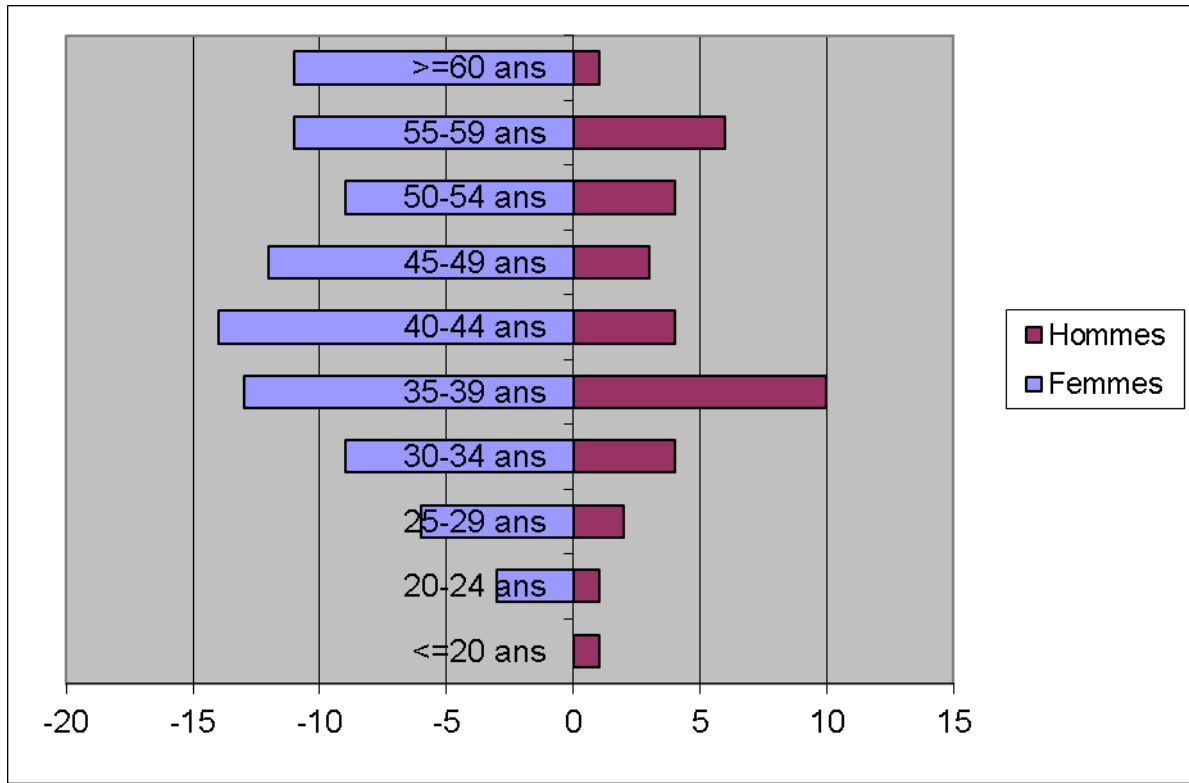
Quelques chiffres clés

Nombre d'agents	Temps de travail
63	Temps complet
19	De 30 h à 34h
11	De 20h à 29h
6	Moins de 20h

B- L' ABSENTEISME

Absentéisme 2016	Jours d'absence 2016	Taux
Arrêt de maladie	1139	4.54 %
Arrêt de longue maladie	726	2.90%
Arrêt accident du travail	20	0.08%
Maternité	175	0.78%
Autres (enfant malade)	43.5	0.17%
Congé paternité	0	0%
Total des jours d'absence	2103.50	
Taux d'Absentéisme		

C- PYRAMIDE DES AGES AU 01 FEVRIER 2017



	FEMMES	HOMMES
Effectif	83	32
Age moyen	44.53	41.92
Age moyen global	43.92	

Constat :

La moyenne d'âge est de 44 ans.

L'âge moyen des femmes est de 44.53 ans et celui des hommes est de 41.92 ans.

NB : Il convient de compléter le tableau des effectifs par le recrutement ponctuel d'agents mis à disposition par le Centre de Gestion ou des contrats saisonniers à durée déterminée. Le nombre fluctue en fonction des besoins et les agents interviennent dans les accueils périscolaires, les centres de loisirs, les écoles, les piscines, pour le SPANC, les TAP.....

D- LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL CONSTATES EN 2016**RECRUTEMENTS ET ÉVOLUTION
DES EFFECTIFS**

Les effectifs ont été globalement stabilisés entre 2015 et 2016 (113 agents en décembre 2015).

- 1 contrat CAE recruté le 1er mai 2016 pour assurer l'accueil de la collectivité ainsi que des missions émanant du service enfance jeunesse. → 
- 3 agents communaux mis à disposition par les communes ont rejoint le service technique de la CCPR par le biais de la mutation en 2016
- 1 emploi d'avenir recruté le 1er juin 2016 pour le service technique pour remplacer un agent suite à la fin de son contrat emploi d'avenir
- Arrivée d'un développeur économique le 18 juillet 2016 → 
- 2 départs à la retraite
- 2 départs en disponibilité
- 1 démission
- 1 mutation par la mobilité interne (il s'agit d'un agent responsable d'un accueil périscolaire à la bibliothèque intercommunale)
- 3 agents ont été nommés stagiaire en 2016
- 4 agents ont été titularisés en 2016

LES AVANCEMENTS

Avancements de grade : 5 agents
Avancements d'échelon : 37 agents
Promotion interne : 1 agent

LA FORMATION DES AGENTS

- Formations d'intégration : 2
- Formations de professionnalisation : 49

Organismes formateurs :

CNFPT
 FAUVEL
 CEP
 SDIS

Dépenses de formation : 32 760€

E- LES FAITS MARQUANTS EN 2016

Rémunération : un nouveau régime indemnitaire pour les services administratifs

La nature des primes attribuées aux agents de la fonction publique territoriale évolue. Un nouveau régime indemnitaire a été fixé par décret en 2015, le RIFSEEP. Entraînant le remplacement d'une grande part des primes actuelles, il tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents.

Ce dispositif est centré sur :

- une indemnité principale : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE). Elle est fixée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise dans l'exercice des fonctions occupées par l'agent.

- à laquelle peut s'ajouter un complément indemnitaire (CIA). Il tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciés lors de l'entretien professionnel annuel.

Le RIFSEEP a été approuvé par la Communauté de communes en décembre 2016 pour une application à ses agents administratifs dès avril 2017.



Les entretiens professionnels

Le décret du 16 décembre 2014 a rendu obligatoire, pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, l'entretien professionnel en lieu et place de la notation. Suite à la formation associée des personnels encadrants, les entretiens professionnels ont été organisés en janvier et février 2016. Ils ont concerné l'ensemble des agents de la collectivité.

Risques professionnels : élaboration d'un document unique

Dans l'exercice de leurs missions, les agents doivent être assurés de conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique. Celles-ci doivent être décrites très précisément dans un « document unique ».

Réunion des agents

Deux réunions des agents ont été organisées en 2016 (en juillet et en décembre). Ces réunions ont plusieurs objectifs :

- Rassembler tous les agents
- Tenir informés les agents de l'activité de la CCPR, et de son évolution
- Echanger avec les agents sur les conditions de travail et la vie de la Collectivité
- Informer les agents des projets communautaires

F- COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le règlement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est entré en vigueur en avril 2015 (1 réunion du CHSCT en 2016) : Mise en place du Document Unique qui sera validé en septembre 2017.

Un questionnaire a été délivré en 2016 à tous les agents pour recueillir leur ressenti sur les conditions de travail de chacun et recenser ainsi les risques au travail. Des mesures de sécurité pourront ainsi être mises en place.

2-3 LE SERVICE FINANCIER

A- GENERALITES

En 2016, le nombre de budgets est de **10**, il s'agit :

- du budget principal
- du budget annexe Office de Tourisme
- du budget annexe Centre Social
- du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif
- du budget annexe Assainissement Collectif
- du budget annexe Service ADS
- du budget annexe Unité de Traitement des matières de Vidanges
- du budget annexe Zone d'Activités de Villeteureix
- du budget annexe Zone d'Activités du Jarissou
- du budget annexe Lotissement



Au total, l'ensemble des budgets représente un volume de **767** bordereaux pour **7189** mandats et titres émis.

LES AUTRES COMPETENCES DU SERVICE FINANCIER



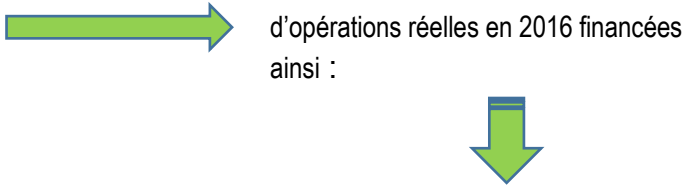
Le service financier gère également :

- L'inventaire de la collectivité en biens et en subventions ce qui représente un volume de 43 047 426,66 €
- Les emprunts de la collectivité
- Le suivi des marchés pour la partie financière (respect des montants des marchés passés)
- Le relationnel avec le Trésor Public
- L'élaboration des états de TVA et FCTVA
- Le suivi des budgets
- Le suivi des régies

B- Les comptes administratifs 2016**A noter**

- L'excédent de fonctionnement se maintient (voire progresse très légèrement).
- En revanche le déficit de la section d'investissement augmente nettement car la CCPR a investi davantage en 2016 et surtout a autofinancé ses investissements très substantiellement.

Ainsi nous avons réalisé 1 629 407 € d'opérations réelles en 2016 financées ainsi :



Emprunt	373 000 €	23%
Subventions	394 823 €	24%
Autofinancement (y compris FCTVA)	861 584 €	53%

Subventions d'équilibre votées 452 735€ réparties comme suit :

BUDGET	SUBVENTION D'EQUILIBRE
Office de tourisme Intercommunal	202 657
UTMV	2153
Centre Social	90 232
ADS	99 727
Budget Lotissements	38 516
Budget ZAE	19 450
TOTAL	452 735

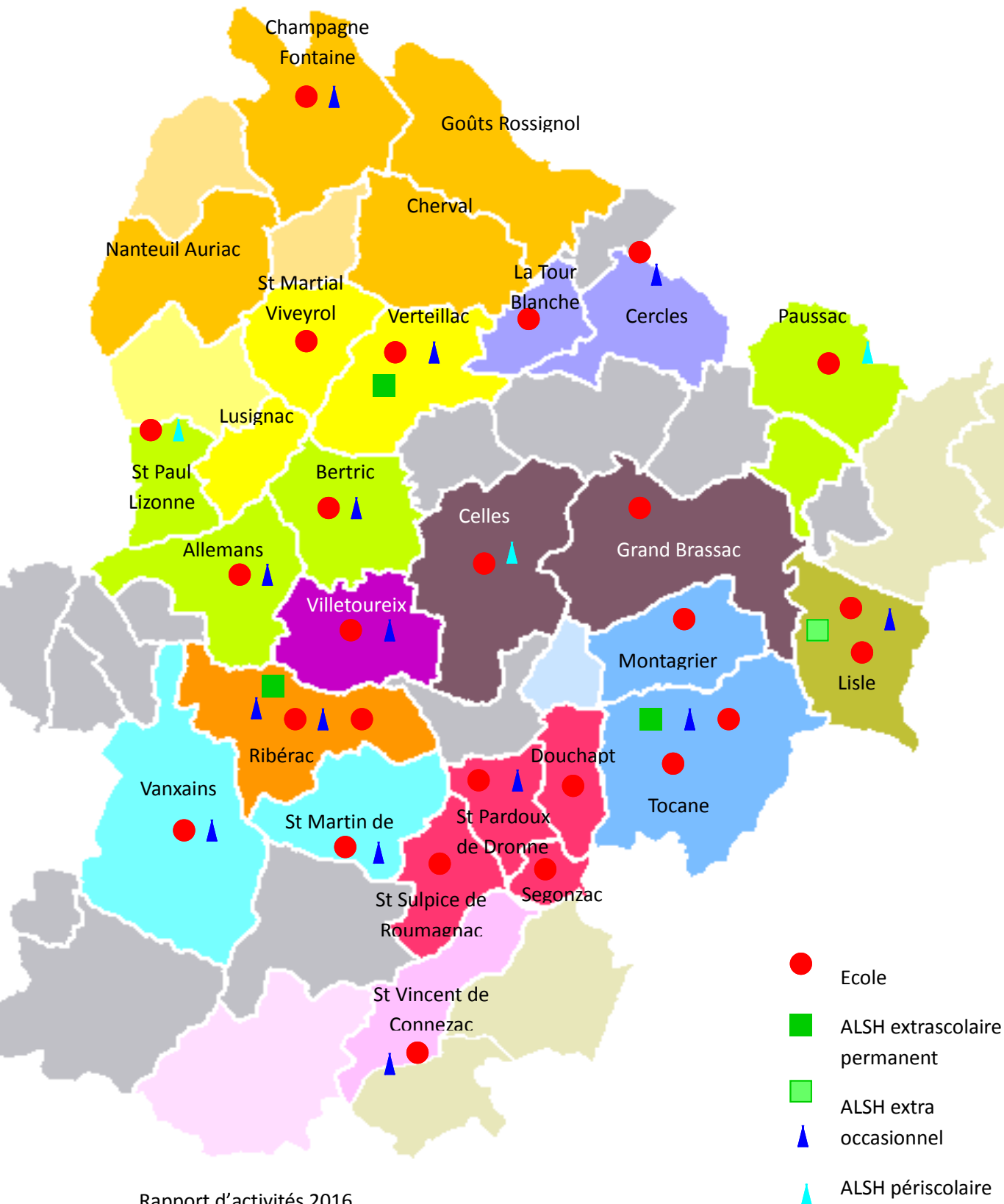
C- LE SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR ENCADRER LES DEPENSES

La majeure partie des dépenses d'investissement et de fonctionnement de la collectivité est engagée dans le cadre de marchés publics, dans le strict respect des règles associées.

EN 2016**10 procédures lancées :**


- 7 procédures adaptées
- 3 procédures formalisées

2-4 LES SERVICES A L'ENFANCE JEUNESSE CULTURE SPORT ET LOISIRS



A- LES ECOLES

En 2016, 1 315 élèves étaient inscrits dans les écoles primaires et maternelles de la Communauté des Commune du Pays Ribérais.

 *Les effectifs*

ECOLES	EFFECTIFS	TOTAL RPI
Les Beauvières	102	293
Ferry	191	
Bertric Burée	48	107
Allemans	43	
St Paul Lizonne	16	
Celles	47	64
Grand-Brassac	17	44
Cercles	23	
La Tour Blanche	21	
Cherval	17	52
Champagne	35	
Douchapt	27	100
St Pardoux de Dronne	25	
St Sulpice de Roumagnac	27	
Segonzac	21	
Lisle Maternelle	41	96
Lisle Elémentaire	55	68
Lusignac	0	
St Martial Viveyrol	24	
Verteillac	44	88
Vanxains	44	
St Martin de Ribérais	44	115
Villetoueix	115	
Tocane Maternelle	66	185
Tocane Elémentaire	66	
Montagrier	53	
St Vincent de Connezac	85	85
Paussac	18	18
Total	1315	1315

Budget des écoles

DEPENSES			RECETTES		
CHAITRES	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT
11	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	897,89 €	013	6459 REMB CHARGES	16 396,04 €
	60612 ENERGIE ET ELECTRCITE	5 255,63 €	70	7062 REDEV SERVICES A CARACTERE CULTUREL	212 164,43 €
	60621 COMBUSTIBLES	70,85 €	70	7084 MISE A DISPO PERSONNEL	
	60623 ALIMENTATION	0 €		70875 RBT FRAIS COMMUNES	
	60631 FOURNITURES ENTRETIEN	23 822,85 €	74	74718 PARTICIPATION ETAT	65 625,61 €
	60632 PETIT MATERIEL	4 588,06 €	77	7788 DIVERS	56,43 €
	60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 117,20 €			
	6067 FOURNITURES SCOLAIRES	56 810,01 €			
	6135 LOCATION	19 329,22 €			
	61522 ENTRETIEN MATERIEL	2 179,36 €			
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERIS	1 364,54 €			
	6156 MAINTENANCE	9 813,47 €			
	6161 ASSURANCES	656,14 €			
	6182 DOCUMENTATIONS	168,00 €			
	6184 FORMATION	820,00 €			
	6238 DIVERS	6 462,20 €			
	6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	280,15 €			
	6257 RECEPTIONS	88,00 €			
	6261 AFFRANCHISSEMENT	720,00 €			
	6262 TELECOMMUNICATIONS	22 435,75 €			
	6281 COTISATIONS	53,00 €			
	6283 NETTOYAGE DES LOCAUX	1 352,36 €			
	62875 REMB AUX COMMUNES	5 286,98 €			
62878 REMB AUTRES ORGANISMES	2 685,68 €				
12	PERSONNEL (dont 1 190,74 € pharmacie)	994 522,07 €			
65	65548 AUTRES CONTRIBUTIONS	7 425,00 €			
	6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	53 820,00 €			
	6574 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	56 526,00 €			
	658 CHARGES DIVERSES	6 316,00 €			
67	673 TITRES ANNULES EXER ANTERIEURS	8 525,21 €			
	Total	1 293 391,62 €		Total	294 242,51 €

Les dépenses de fonctionnement représentent un coût « net » de **999 149.11 €**
(Soit un coût arrondi de 759.80€ par élève pour 2016 contre 993 € pour 2015)

Les dépenses des écoles représentent 11.34% des dépenses réelles totales de la CCPR .

A NOTER

- Les classes CM1 et CM2 ont été équipées de TBI (Tableau Blanc Interactif) mis en place par les services techniques

B- L'ECOLE DE MUSIQUE (L'ANTENNE DU GRAND RIBERACOIS)**B-1) Informations générales**

L'Ecole de musique est rattachée au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

La CCPR participe aux frais de scolarité musicale des élèves et assume financièrement les frais de structure de l'antenne.

Elle offre la possibilité à des personnes de tout niveau de pratiquer et d'apprendre à jouer d'un instrument ainsi que de participer à des ensembles vocaux. Les instruments enseignés sont : le violon, le violoncelle, la trompette, le tuba, le trombone, la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, le piano, la batterie.

Le nombre d'élèves pour la saison musicale 2016 est de 186 élèves.

Les enseignants interviennent également dans les écoles publiques en cours élémentaires et moyens pour initier et faire découvrir la pratique musicale aux élèves (contre une participation financière de la collectivité).

Année musicale 2016 :

PRATIQUES COLLECTIVES	
Ensemble de Clarinettes 1	5
Ensemble de Saxophones 1	13
Ensemble de Saxophones 2	6
Ensemble de Guitares	9
Ensemble de Violoncelles	1
Ensemble à Cordes	5
Musique de chambre	3
Atelier Accordéon Diatonique moyens	2
Atelier Accordéon Diatonique débutants	2
Atelier Musiques Traditionnelles Enfants	6
Atelier Musiques Traditionnelles Adultes	5
Atelier Rythme à Tocane 1	7
Atelier Rythme à Tocane 2	3
Atelier Rythme à Tocane 3	8
Atelier Vocal	15
Chœurs Initiation	51
Chœur de Dordogne	1
Jeune Chœur de Dordogne : Chœur d'enfants	5
Jeune Chœur de Dordogne : Sostenuo	6
AMP2R (atelier pop et rock de Ribérac)	18
Orchestre Départemental	2
Orchestre à l'école	8

INSTRUMENTS	
Saxophone	22
Clarinette	13
Flûte traversière	8
Guitare	17
Piano	14
Violoncelle	6
Batterie	9
Violon	16
Guitare Electrique	5
Flûte à bec	1
Chant	1
Accordéon Diatonique	4

Comme chaque année, l'Ecole de Musique a organisé sur l'ensemble de notre territoire des animations musicales :

Programmation 2016

Samedi 23 janvier : Concert de la nouvelle année, en l'église Notre-Dame de la Paix de RIBERAC.

Samedi 30 avril : Concert de piano à l'église de VANXAINS.

Vendredi 27 mai : Concert des ensembles avec l'orchestre du Périgord Centre, l'orchestre d'harmonie (composé de musiciens du conservatoire et de la société musicale) et les ensembles de saxophones, à l'église de TOCANE SAINT APRE.

Samedi 4 juin : soirée « Bal Trad » (ensembles instrumentaux et « Bal à la voix avec l'atelier vocal occitan « Coupe-Gorge ») à la salle des fêtes de MONTAGRIER.

Samedi 11 juin : Concert de guitare classique à l'église de CHAPDEUIL.

Samedi 18 juin : Concert de l'AMP2R, plusieurs groupes de musiques actuelles de l'Atelier de Musique Pop et Rock, à la halle de CELLES.



Mardi 21 juin : l'Antenne du Grand Ribérais participe à la fête de la musique au Café Pluche à COMBERANCHE-EPELUCHE avec l'atelier vocal occitan « Coupe-Gorge » et les groupes de l'Atelier de Musique Pop et Rock de Ribérais (AMP2R).

Mercredi 22 juin : Ribérais : portes ouvertes dans les locaux du Conservatoire, rue Achille Larobertie, pour la « fête de la musique » : 14h30 à 16h : Parcours musical en lien avec le centre de loisirs, 16h45 à 19h : Concerts en continu.

Lundi 27 juin : Audition des classes de Flûte et Violoncelle, dans les locaux du Conservatoire, rue Achille Larobertie.

Vendredi 5 décembre : concert du TELETHON avec la participation du jeune orchestre d'harmonie à l'Espace Culturel RIBERAC.

Mercredi 14 décembre : deux scènes ouvertes : flûtes, clarinettes, saxophones, violoncelles et classe de guitare, dans les locaux du Conservatoire, rue Achille Larobertie.

Participation de nos ensembles :

Samedi 14 mai : au Concert de Printemps du Festival Itinéraire Baroque, à la collégiale de RIBERAC : participation du Jeune Chœur de Dordogne, direction Ton KOOPMAN.

Samedi 21 mai à la collégiale, aux « Musicales » organisée par la Société Musicale de RIBERAC : participation de l'orchestre d'harmonie (composé de musiciens du conservatoire et de la société musicale).

Vendredi 27 mai : l'atelier enfants de musiques traditionnelles joue dans le cadre de Paratge (rencontre de collégiens autour de l'occitan organisée par l'agence culturelle) à BRANTOME.

B-2) Budget de l'Ecole de musique

ECOLE MUSIQUE					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT
11	60612 ENERGIE ET ELECTRCITE	372.19 €	70	7083 LOCATIONS DIVERSES	75.00 €
	60623 ALIMENTATION	56.82 €	77	7788 PROD EXCEP DIVERS	215.73 €
	60632 PETIT MATERIEL	600.67 €			
	6064 FOURNITURES ADM	155.21 €			
	6135 LOCATION	958.44 €			
	61522 ENTRETIEN MATERIEL	333.78 €		Total	290.73 €
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	1 491.76 €			
	6156 MAINTENANCE	214.60 €			
	6182 DOCUMENTATION GENERALE	33.10 €			
	6262 TELECOMMUNICATIONS	987.49 €			
	6283 NETTOYAGE LOCAUX	112.85 €			
	637 AUTRES IMPOTS	226.10 €			
12	PERSONNEL	32 020.52 €			
65	6554 CONTRIB ORG DE REGROUP	207 203.65 €			
	Total	244 767.18 €			

Pour la collectivité le coût d'un élève en 2016 est de 1 314.38 € et la participation se répartit ainsi :

Pour le CRDD (partie pédagogique) : 1 113.98 €/élève

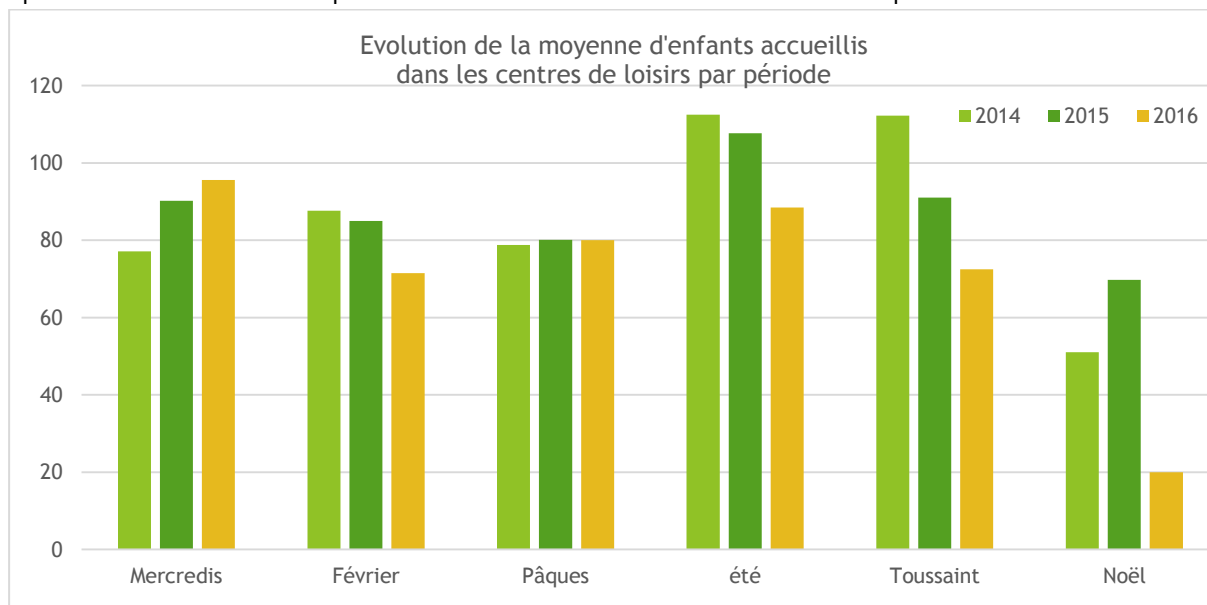
Pour les frais de structure : 200.40 €/élève

Les dépenses de l'école de musique représentent 2.14% des dépenses réelles totales de la CCPR.

C- LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- EXTRASCOLAIRES



En 2016, les accueils de loisirs extrascolaires sont ouverts toutes les vacances scolaires sauf entre Noël et le 1^{er} de l'an, Ribérac : 7h – 19 h, Tocane : 7h15 – 18h30, Verteillac 7h30 – 19h, St Pardoux de Dronne le mercredi après-midi 12h – 19h. On compte 309 inscrits de moins de 6 ans et 503 inscrits de plus de 6 ans.



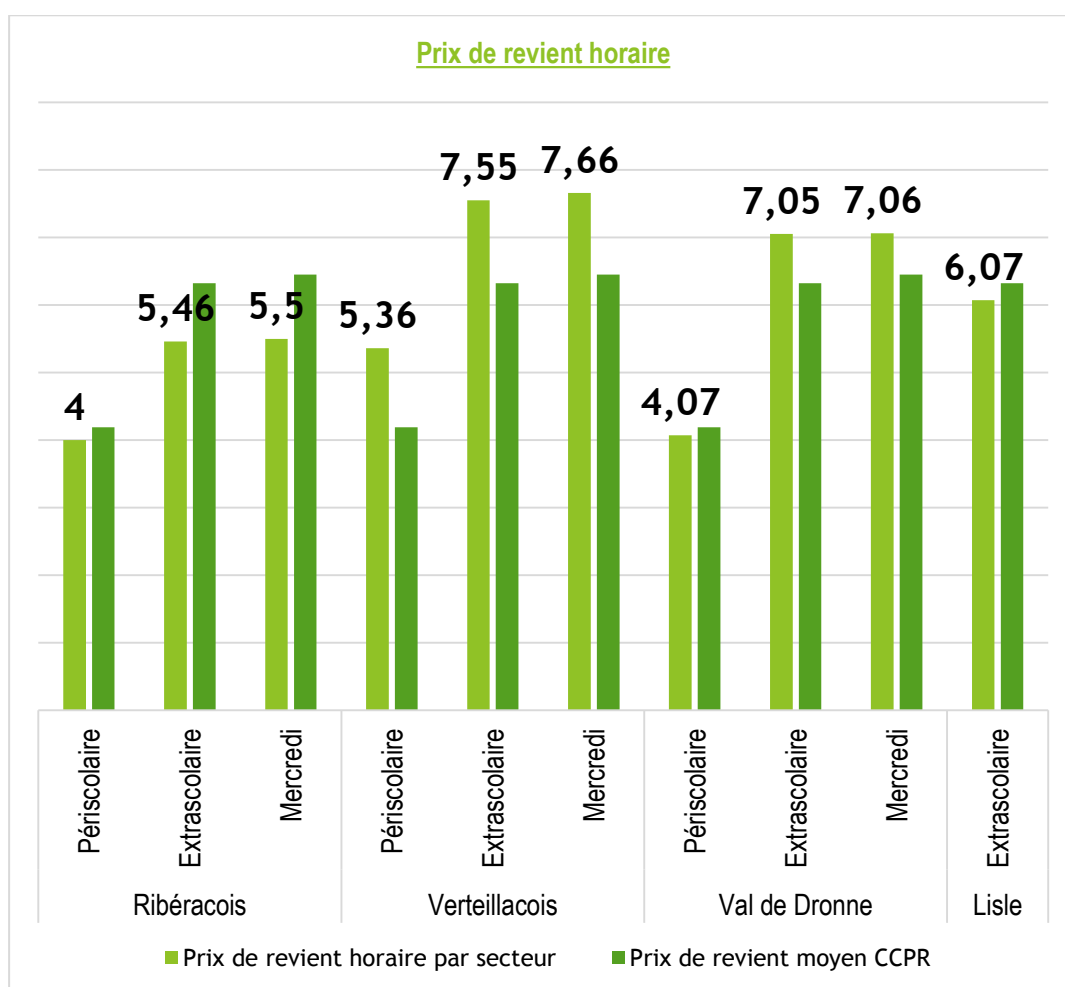
➤ Constat

On constate **une hausse de fréquentation des mercredis : soit + 19 enfants** en moyenne par mercredi, correspondant à la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

A contrario, on constate **une baisse significative de la fréquentation des centres de loisirs pendant les vacances**, particulièrement l'été : – 24 enfants en moyenne par jour et, sur les petites vacances scolaires de février et Toussaint, entre – 16 et – 50 enfants par jour, en moyenne entre 2014 et 2016.

Le plus important CLSH reste celui de Ribérac , suivi de celui de Tocane. Lisle ne fonctionne qu'en juillet, Verteillac reste un centre de loisirs de moindre importance.

Le coût horaire moyen



Prix de revient horaire moyen par enfant dans les structures de la CCPR	
Périscolaire	4,19
Extrascolaire	6,32
Mercredi	6,45

En moyenne sur l'ensemble de nos CLSH le coût horaire d'un enfant en extrascolaire est de 6.32€ / heure (6.23€/heure en 2015) dont 3.81€ pris en charge par la CCPR. Il est à noter que le camp à la montagne que nous organisons tous les deux ans augmente le coût moyen par enfant.

La part CEJ proratisée au nombre d'heures en ALSH extrascolaire est de 0.68€, il reste alors 3.13€/heure de participation CCPR.

Animations et actions

- Journées inter centre autour de thématique sport de pleine nature, patrimoine, grands jeux.



- Mise en place du premier Festidrôle avec un travail commun pour la cohésion de l'équipe et la valorisation des actions menées sur les TAP / APS / ALSH/RAM du territoire.



- Découvertes des richesses du territoire (Site de Venduire, ferme pédagogique, la Jemaye, Moulin des terres blanches, visite d'une truffière...)

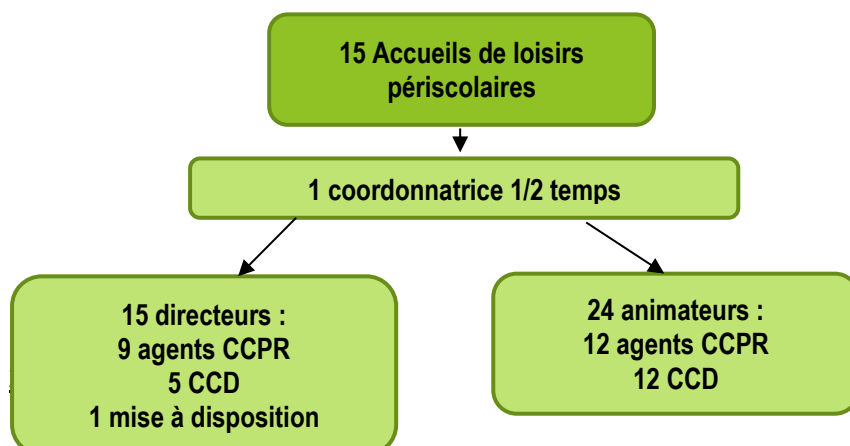


- Camp à la mer à Biscarosse : 30 enfants en juillet 2016



D-LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- PERISCOLAIRES

1) Organisation du service



La Communauté de Communes a géré en 2016 : 15 accueils périscolaires sur le territoire.

2) Les horaires de janvier à juin 2016 :

- Secteur Ribéracois : 7H / 9H et 16H30 / 19H
- Secteur Tocanais : 7H15 / 9H et 16H30 / 18H30
- Secteur Verteillacois : 7H30 / 9H et 16H30 / 19H

Dans un souci d'optimisation du temps de travail des agents, dans le cadre d'un budget contenu, les horaires ont évolué à la rentrée de septembre 2016 de manière à être harmonisés sur tout le territoire.

Cependant les besoins des familles qui travaillent, sur des horaires élargis, sont pris en compte sur simple demande auprès du directeur de l'accueil.

Les horaires de septembre à décembre 2016 :

- Tous les secteurs : 7H30 / 9H et 16H30 / 18H30
- Sur demande : ouverture à 7H ou fermeture à 19H.

3) Effectifs

En 2016 nous avons :

- 393 enfants inscrits en maternelle
- 656 enfants en élémentaire
(soit 1049 enfants inscrits au total.)

En moyenne nous avons accueilli 203 enfants le matin et 250 l'après-midi.

4) Les tarifs

Suite à la fusion des 4 communautés des communes au 1^{er} janvier 2014, il existait des disparités sur les tarifs des accueils périscolaires. Un travail d'harmonisation des tarifs a donc été entamé en 2015 et poursuivi en 2016.

Les tarifs de référence ont été ceux du secteur du Ribéracois. Ainsi les tarifs du Tocanais et du Verteillacois ont été revus à la hausse en juin 2016. Le choix des élus a été de procéder par des paliers afin que les hausses ne soient pas trop brutales pour les familles.

L'objectif à terme est d'avoir les mêmes tarifs sur tous les secteurs.

Accueils Périscolaires secteur du Ribéracois Hauts de Dronne				
Quotient familial (en euros)	Tarifs mensuels	Tarifs mensuels	Tarifs mensuels	Tarifs occasionnels
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Journée
+ 1400	26,50 €	46,50 €	59,00 €	4,50 €
901-1400	25,00 €	44,00 €	56,00 €	4,00 €
623-900	22,50 €	39,50 €	51,00 €	3,50 €
0-622	20,00 €	35,00 €	45,00 €	3,00 €
RSA socle	7,00 €	12,00 €	16,50 €	1,00 €

Accueils Périscolaires secteur du Val de Dronne				
Quotient familial (en euros)	Tarifs mensuels	Tarifs mensuels	Tarifs mensuels	Tarifs occasionnels
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Journée
+ 1400	26,50 €	43,00 €	54,00 €	4,50 €
901-1400	25,00 €	40,50 €	50,00 €	4,00 €
623-900	22,50 €	38,00 €	47,00 €	3,50 €
0-622	20,00 €	35,00 €	45,00 €	3,00 €
RSA socle	7,00 €	12,00 €	16,50 €	1,00 €

Accueils Périscolaires secteur du Verteillacois				
Quotient familial (en euros)	Tarifs mensuels	Tarifs mensuels	Tarifs mensuels	Tarifs occasionnels
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Journée
+ 1400	22,50 €	36,00 €	47,00 €	4,50 €
901-1400	21,00 €	34,00 €	44,00 €	4,00 €
623-900	19,00 €	32,00 €	41,00 €	3,50 €
0-622	17,00 €	30,00 €	38,00 €	3,00 €
RSA socle	7,00 €	12,00 €	16,50 €	1,00 €



5) Projets éducatifs

Nous avons développé plusieurs projets tels que :

- ✚ les projets « jardins » avec implication de bénévoles
- ✚ Initiation à l'occitan
- ✚ Atelier récupération

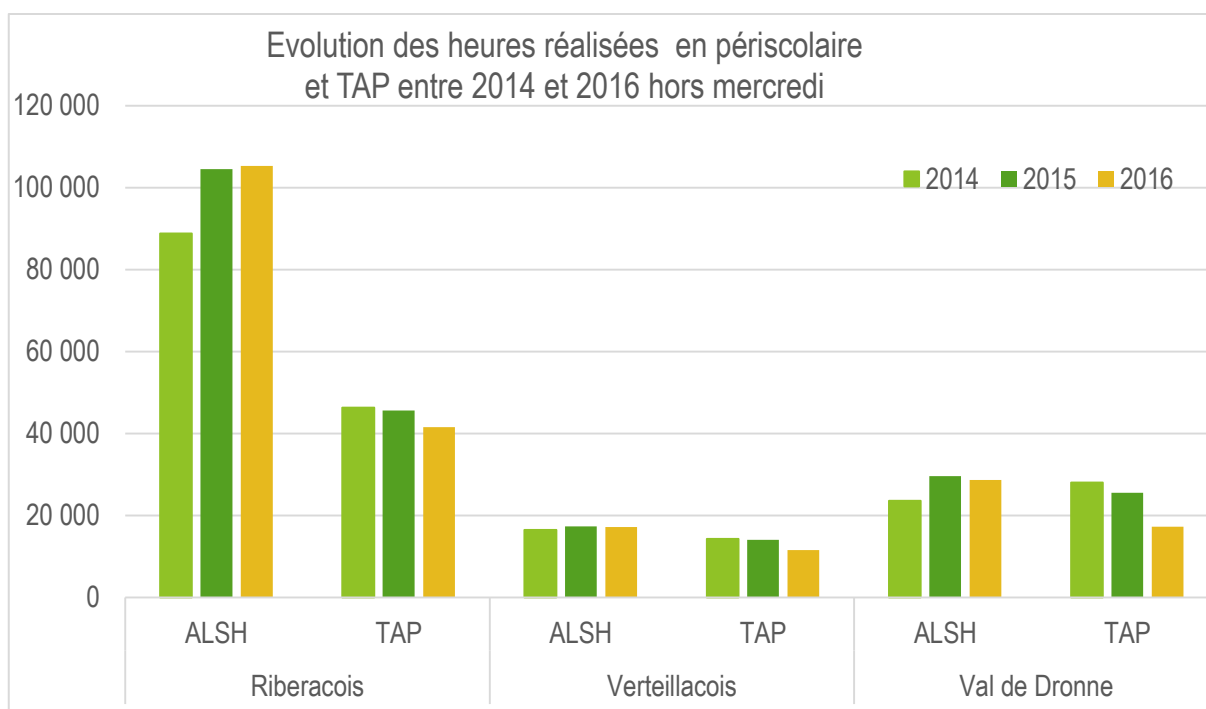
L'accent a été mis cette année sur des actions « hors les murs ». Plus de sorties extérieures au centre :

- ✚ Cinéma
- ✚ Visites
- ✚ Spectacles....
- ✚ Des sorties inter-centre se sont tenues à Tocane / St Pardoux et Ribérac / Verteillac.

6) Taux de fréquentation

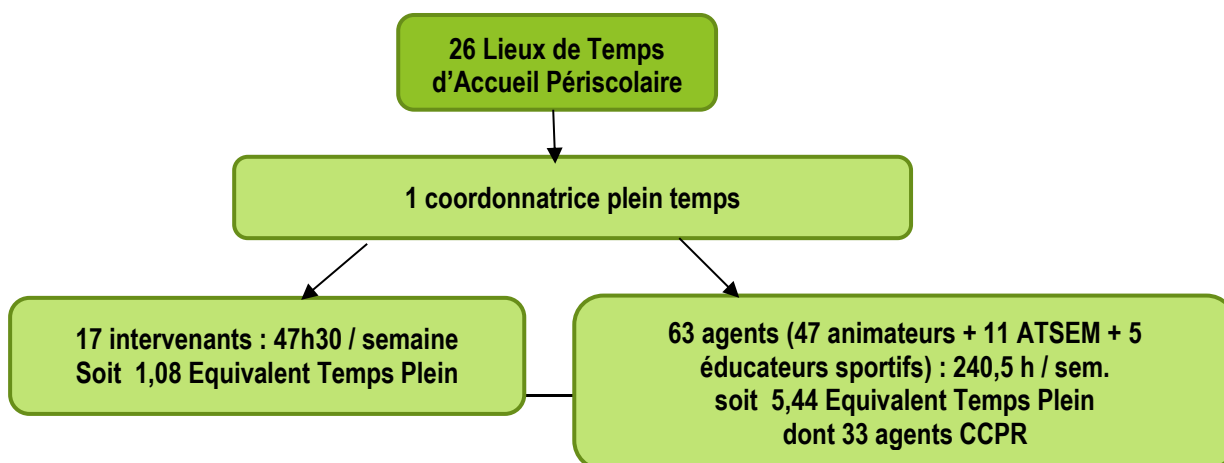
Comme le démontre le graphique ci-dessous, on constate une baisse de fréquentation des TAP, soit -20,61% (- 22 224 heures) depuis la mise en place des TAP.

A contrario, on constate une hausse sur les accueils périscolaires soit + 17,25% (+ 18 259 heures) due à la comptabilisation depuis 2015 des heures au forfait et non plus au réel.



A NOTER

En 2016, le service enfance jeunesse a organisé la fête des lumières à Verteillac . Un évènement très attendu et apprécié qui sera renouvelé tous les ans en décembre.

**E- LES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRES (TAP)****1) Organisation du service****2) Informations générales**

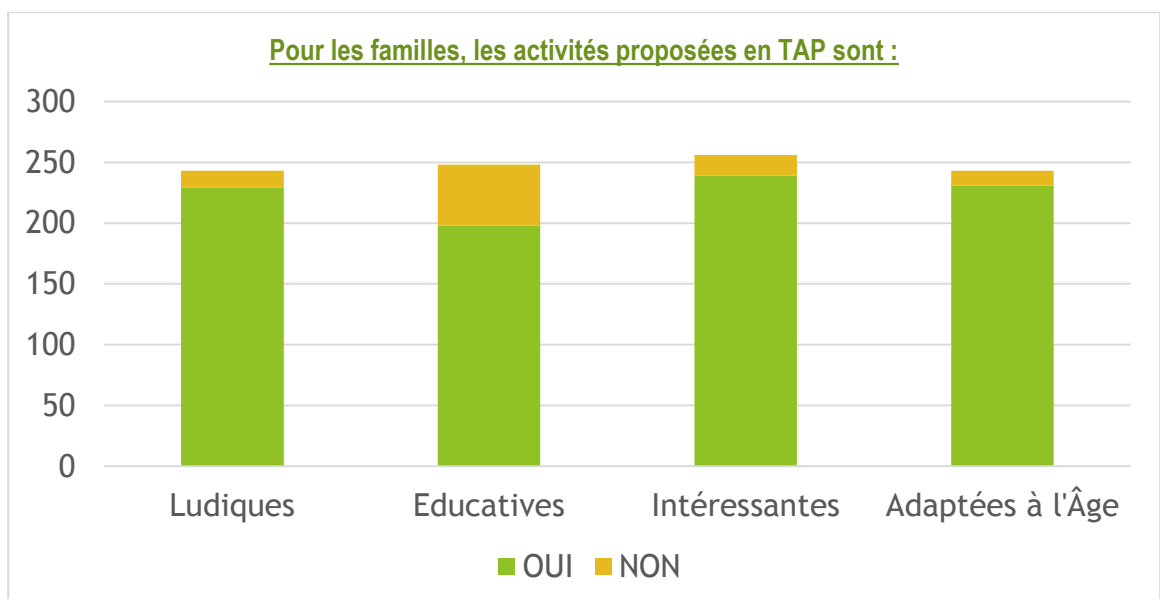
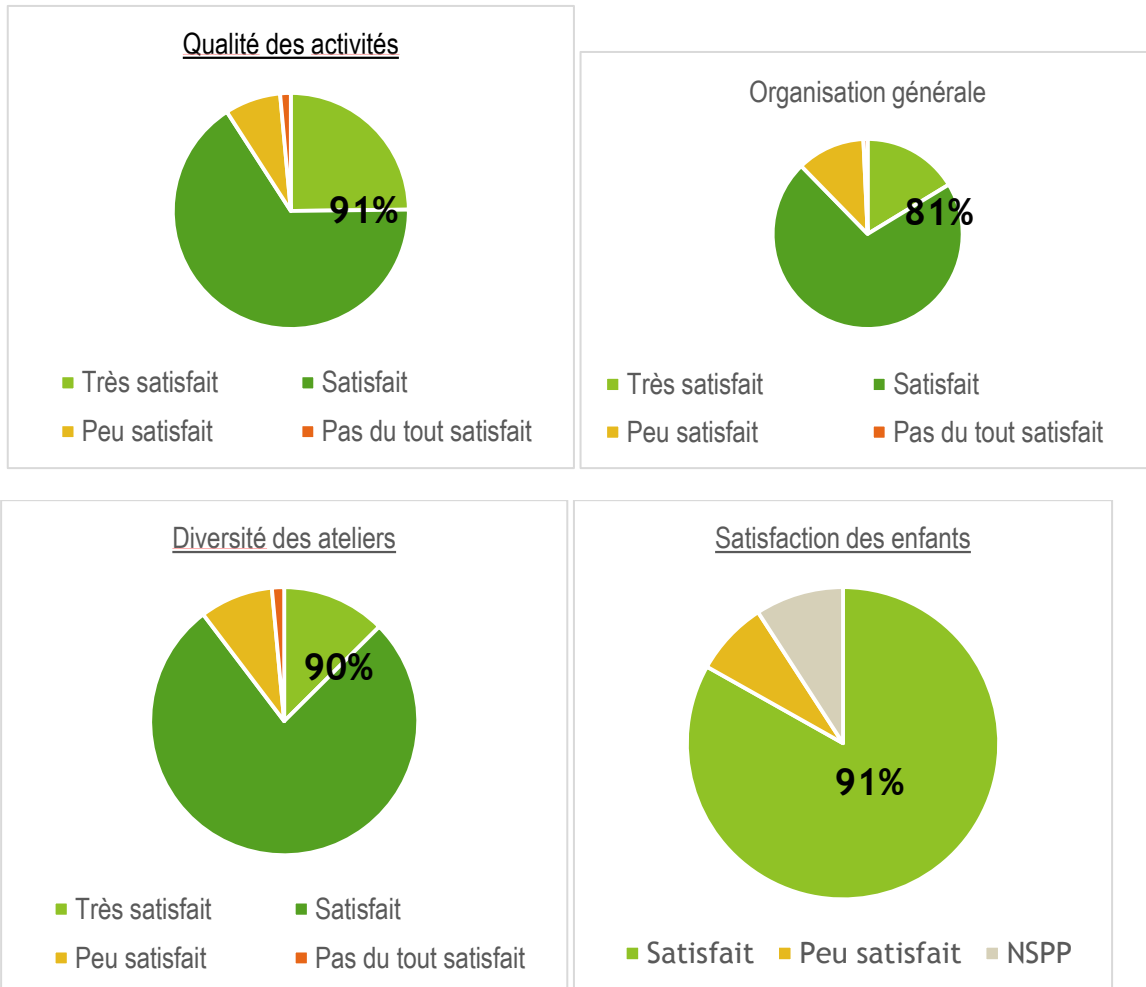
- 26 lieux de TAP
- 998 enfants participants

Nous avons poursuivi en 2016 nos objectifs de l'année 2015 à savoir :

- La retransmission des décisions des élus dans le service afin de s'assurer de l'application du projet éducatif dans les structures et des actions menées
- Le suivi du service péri et extra-scolaire avec les commissions d'élus de la CCPR
- Le suivi général du CEJ et bilan
- Les rencontres et réunions avec les élus, les parents et enseignants

Année 2016 :

En 2016, nous avons élaboré un questionnaire distribué aux parents afin de recueillir leur avis, leurs idées sur les TAP. Nous avons reçu 298 réponses soit 23% des inscrits.



- ▶ Les résultats de ce questionnaire montrent que la majorité des familles est satisfaite, voire très satisfaite de l'organisation des TAP
- ▶ Quelques remarques cependant ont été relevées :
 - Demande de plus d'activités culturelles
 - Plus de lien entre les équipes de TAP et les équipes d'enseignants pour plus de cohérence
 - Plus de communication, notamment par le biais de panneaux-photos

3) Les activités proposées

Sur l'année, de plus en plus de projets ont vu le jour sur chaque équipe de TAP, parfois même en collaboration avec les enseignants et avec des intervenants du territoire.

Arts plastiques	Yoga
Sophrologie	Théâtre
Zumba	Musique
Calligraphie	Recyclage
Ornithologie	Anglais
Photographie	Tennis
Occitan	Sculpture
Sport collectifs	Percussion
Broderie	Jeux d'opposition

4) Service Volontaire Européen (SVE)

Un des objectifs de la CCPR, par le biais de son projet éducatif, est de développer les projets autour de l'interculturel, l'ouverture au monde, la tolérance et la mobilité européenne.

Début 2016, nous avons obtenu un agrément pour être structure d'accueil de Service Volontaire Européen. Cet agrément est valable 3 ans. La structure de coordination est l'association Les Francas. Nous avons donc accueilli une jeune allemande en SVE depuis le 1^{er} septembre.



Ce dispositif permet à un ou une jeune entre 17 et 30 ans de faire un volontariat, en Europe et au-delà, dans une structure d'accueil. Le SVE participe aux tâches de la structure et peut développer son propre projet.

Elle intervient donc sur les accueils périscolaires, les centres de loisirs, le collège avec les ados au foyer et en cours avec la professeure d'allemand.

F- LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

C'est un service qui existe depuis 1997 et qui propose des ateliers d'éveil et des permanences administratives sur Ribérac, Tocane et Verteillac. Le RAM accueille et renseigne chaque année les parents à la recherche d'un mode de garde et les assistantes maternelles sur leurs droits et devoirs.

Sur l'année 2016, on compte au total 78 assistantes maternelles (-3) pour 252 places (-7), dont 4 nouvelles Assistantes Maternelles agréées et 8 arrêts.



La page Facebook pour le RAM permet de diffuser de nombreuses informations auprès des parents et des assistantes maternelles.

Nous pouvons également rappeler que grâce au CPF des formations avec le GRETA sont proposées aux assistantes maternelles.

Fréquentation moyenne des ateliers du RAM

- A Verteillac : Entre 6 et 13 enfants et entre 3 et 6 assistantes maternelles
- A Tocane St Apre : Entre 5 et 21 enfants et entre 3 et 10 assistantes maternelles
- A Ribérac : Entre 7 et 28 enfants et entre 5 et 17 assistantes maternelles



On note une légère hausse de l'effectif d'enfants et des assistantes maternelles sur les séances par rapport à 2015.



En ce qui concerne les animations sur l'année, 42 assistantes maternelles et 140 enfants en ont bénéficié.

- Plusieurs sorties ont été effectuées. Elles ont eu lieu sur les trois sites couverts par le RAM (Verteillac, Ribérac, Tocane) : Visite du Centre de Secours de Ribérac et de Mareuil, visite école maternelle, ateliers bibliothèques, ateliers musicaux, bébés lecteurs..., participation au Festidrôle ...



Le détail du budget du Relais Assistantes Maternelles :

CHARGES		PRODUITS	
SERVICES EXTERIEURS		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
<ul style="list-style-type: none"> • Sorties à l'extérieur • Loyers • Location de matériel • Travaux d'entretien et de réparation • Primes d'assurance • Documentation • Frais de colloque, séminaires, conférences • Alimentation • Fournitures d'entretien • Fournitures petits équipements • Fournitures bureau + informatique 	124.24 500.00 465.94 210.98 758.88 200.00	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental • C.A.F • CCPR : 	8 686.10 22 315.93 23 480.14
<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération d'intermédiaires et honoraires • Fêtes et cérémonies • Transports liés aux activités • Déplacements, missions et réceptions • Frais postaux et frais télécommunication • Formation • Maintenance logiciel GRAM • Pharmacie • Rémunération principale • Charges patronales • Médecine du travail 	620.00 346.07 1236.65 975.00 569.28 33 130.82 15 187.86 156.45		
Total	54 482.17		
TOTAL	54 482.17	TOTAL	54 482.17

La participation par habitant de la CCPR aux frais de fonctionnement du RAM pour l'année 2016 est de 1.18€ ce qui représente un montant total de **23 480.14€**.

Les dépenses du RAM représentent 0.48% des dépenses réelles totales de la CCPR .

G -LE LAEP (LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS)

Le Lieu d'Accueil Enfant / Parent dénommé JEUEMINOT est un espace convivial qui fonctionne depuis septembre 2012 à TOCANE. Il est né suite au constat du manque de Lieu d'Accueil Parents-Enfants pour la petite enfance sur le secteur.

On y accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur parent ou d'un adulte référent. Cette structure animée par des accueillants (professionnels ou bénévoles) offre un espace de jeu libre, dont les objectifs sont les suivants:



- Faciliter la socialisation des enfants avant leur scolarisation,
- Aider à l'éveil et à l'autonomie de l'enfant de 0 à 3 ans avec la personne qui l'accompagne (parents, grands-parents, assistante maternelle...)
- Rompre l'isolement des jeunes mères en leur offrant un lieu de rencontres et d'échanges (entre elles et avec les professionnels de la petite enfance).

Cet accueil est ouvert tous les jeudis matin des périodes scolaires au Pôle Enfance de Tocane dans la salle même du RAM dans un souci de mutualisation des moyens.

Au cours de cette année 2016, 158 enfants ont été accueillis.

En 2016, le Lieu d'Accueil Enfant/ Parent, tel que le prévoient les textes, a bénéficié de 6 séances de supervision, encadrées par la psychologue Madame PANNETIER.

Il a été proposé au public accueilli, durant l'année 2016, un atelier conte et marionnettes animé par le Centre Social et Culturel Intercommunal, le Centre Social a également animé à plusieurs reprises le LAEP tout au long de l'année.

Le budget 2016 est de 8 659.87€ et la participation de la CCPR est de 691.45 € (les autres co-financeurs sont le Conseil Départemental de la Dordogne, et la CAF 24)

H- LE SERVICE DES SPORTS

1) Informations générales

Le service sports et loisirs fait partie du service Enfance Jeunesse Culture Sport et Loisirs de la CCPR. Quatre animateurs sportifs assurent des animations sportives auprès de différents publics (écoles, personnes âgées, accueils de loisirs...) et sont mis à disposition de clubs sportifs. Le service gère les deux piscines intercommunales et suit les attributions de subventions.

La CCPR soutient les associations et a mis en place une politique d'attribution de subvention.

La commission des sports propose d'adopter des critères pour déterminer les subventions aux associations en fonction des critères suivants :

- ✓ Base : 400€
- ✓ 10€ pour chaque enfant de moins de 16 ans résidant sur le territoire
- ✓ 20% des équipements pour l'école
- ✓ 150€ par manifestation sportive sur le territoire
- ✓ 200€ pour absence de compte école s'il existe un compte spécifique école

2) Actions du service des sports

- Lundi 24 octobre, le service des sports de la CCPR a organisé un Raid autour des activités de pleine nature destiné aux 11-15 ans.

Il s'est déroulé sur les communes de Verteillac, Cercles et la Tour Blanche. Malgré une mauvaise météo, 15 jeunes ont pris part à ce Raid encadré par les éducateurs sportifs de la CCPR.

Ils ont d'abord parcouru 9km de *bike and run* en lecture de carte tout en récupérant 4 balises placées sur des sites culturels. Arrivés sur le site du moulin de Cercles, ils ont participé à un trial VTT en équipe et enfin à un Biathlon en relais encadré.

Après une pause repas, la journée s'est terminée par 18km de VTT dans les bois pour un retour à Verteillac.



i- LE SECTEUR ADOS

1) Informations générales



Ce service issu du Val de Dronne se déploie sur l'ensemble du territoire. Nous avons désormais une responsable au sein du service « Ado » à mi-temps et des permanences sont assurées par deux animateurs jeunesse dans les 2 collèges du secteur.

Ils interviennent pendant la pause méridienne au :

- Collège de Tocane (lundi et vendredi entre 12h00 et 13h30)
- Collège de Ribérac (du lundi au vendredi (entre 12h00 et 14h30))

2) Actions menées

Des projets sont développés sur ces pauses méridiennes :

- ✓ L'association Cultura Veritoc avec le projet d'ATEC (Association Temporaire d'Enfants jeunes Citoyens) qui est suivi par la responsable « Ado », a pu réaliser son objectif en partant au Lavandou du 18 au 30 juillet. Les jeunes ont entièrement organisé leur séjour en termes de financement, de choix et réservation des activités, de suivi des dépenses...La CCPR a participé financièrement en finançant une activité du séjour.
- ✓ Diverses sorties pendant les vacances scolaires : Acrobranche, canoë, paintball, stage théâtre, sortie spectacle vivant avec groupe de théâtre, camp à la mer de 4 jours, camp prévention routière....



2-5 LES SERVICES TECHNIQUES



A- RAPPEL SUITE A L'HARMONISATION DES STATUTS DE LA CCPR

Création, aménagement et entretien de la voirie
d'intérêt communautaire sur la base des critères
suivants :

- Les voies communales et chemins ruraux revêtus
- Les chemins blancs « en calcaire » hors PDIPR

**Est exclue de l'intérêt communautaire toute la
voirie qui se situe entre les panneaux délimitant
l'entrée et la sortie des centres bourgs de
chaque commune.**

B-LA VOIRIE

1) Le budget

Il s'élève à 1 200 087.83 € pour l'année 2016

**Les dépenses de la voirie représentent 10.52%
des dépenses réelles totales de la CCPR.**

2) Un programme d'investissement a été lancé en mai 2016

Les offres totales pour les 6 lots sont de : 452 338.54 € HT, soit 542 806.25 € TTC.

Nous avons une moins-value du marché de 14.15 % par rapport à l'estimation (soit 74 587.38 € HT).

Les travaux concernaient les communes de Bouteilles Saint Sébastien, Champagne et Fontaines, Lusignac, Montagrier, Saint Just et de Villetoureix / Celles, Ribérac, Saint Martin de Ribérac, Bourg du Bost, Allemans, La Jemaye, Tocane St Apre, Douchapt.

Un nouveau marché de fourniture de matériaux de voirie est signé en juillet 2016.

3) Les Remboursements aux communes

Il a été remboursé aux communes concernées les prestations qu'elles ont assurées en lieu et place de la CCPR au titre du fauchage, curage des fossés, saignées... pour un montant total de 111 033.24 €.

C- SERVICES TECHNIQUES ET BATIMENTS

1) Informations générales

Le service technique est intervenu sur le site des Tourbières de Vendoire, dans les écoles, sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, pour l'entretien général des 2 piscines, sur le logement intercommunal d'Epeluche où le service a terminé un certain nombre de travaux (placo, plâtre, peinture, carrelage, faïence, sanitaire, plomberie, maçonnerie, etc...), au moulin de la Dronne : réparation d'un petit barrage, au village vacances de Beauclair : opération d'entretien, de nettoyage et de réparation du site : allées, toitures et traitement anti mousse, dans les 2 RPA : réhabilitation de plusieurs logements...

2) Budget

Il s'élève à 259 891.11 €

Les dépenses du service technique représentent 2.28% des dépenses réelles totales de la CCPR

D- LE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

1) Informations générales

Pour l'année 2016, le service a procédé aux prestations suivantes :

- Contrôles de bon fonctionnement : 1255 (748 en 2015)
- Contrôles de vente : 157 (150 en 2015)
- Installations réalisées :108 (80 en 2015)
- Instructions des demandes d'installation en 2016 :130 (132 en 2015)

Rappel des objectifs 2016 :

- contrôles : 1050
- contrôles de vente : 150
- instructions des demandes d'installation : 80
- demandes d'installation (chantiers réalisés) : 80

2) Opérations de vidanges groupées

La CCPR a instauré sur l'ensemble du territoire un marché à bons de commande pour un service de vidanges groupées. Cela permet d'obtenir des tarifs plus avantageux :

- **139 personnes ont eu recours au service (contre 85 en 2015)**

On note ici que la communication concernant ce dispositif mis en place par la Communauté de Communes commence à porter ses fruits.

2-6- LE SERVICE COMMUNICATION

1) Des outils pour échanger et partager

La communication concourt en premier lieu à informer. Il s'agit d'expliquer ce qui est, ce qui se fait dans l'espace (les aménagements et les projets) ; de décrire et d'expliquer les services et leur fonctionnement (les horaires, les modalités d'accès et les publics destinataires). Il s'agit également de promouvoir le territoire en valorisant les personnalités, les savoir-faire et les ressources qui construisent son attractivité et composent son image externe.

L'information des usagers et partenaires de la collectivité

Pour informer la population, mais aussi ses partenaires et les acteurs de son territoire sur ses décisions, actions, projets et ses services, la communauté de communes s'appuie essentiellement sur quatre outils :

- Le bulletin intercommunal : deux bulletins ont été édités et distribués en janvier et en juillet 2016. Impression en 20 000 exemplaires et distribution dans les boîtes à lettres des 46 communes du territoire.
- Le site internet www.cc-paysriberacois.fr : en 2016, celui-ci a comptabilisé **11 910 visites**.
- La presse locale
- La page Facebook de la CCPR



En 2016 le site de la CCPR et la page Facebook ont été de plus en plus alimentés. Ce service est en voie de développement particulièrement pour 2017.

a- Articles de presse 2016

Mise à jour quotidienne du site de la CCPR avec possibilité de télécharger des documents (fiches d'inscription centres de loisirs...)

Mise à jour quotidienne de la page FACEBOOK de la CCPR

2) Synthèse des articles de presse

	Echo du Ribéracois	Dordogne Libre	Sud-Ouest	Réussir le Périgord	Visibilité par mois
Janvier	4	/	5	1	10
Février	1	/	6	/	7
Mars	3	4	8	/	15
Avril	/	3	7	/	10
Mai	/	4	5	1	10
Juin	7	7	14	2	30
Juillet	4	4	19	/	27
Août	/	1	11	2	14
Septembre	4	4	7	1	16
Octobre	5	2	9	/	16
Novembre	1	/	7	/	8
Décembre	3	1	5	/	9
	32	30	103	7	172

b- Articles de presse par service

	Echo	DL	SO	Réussir le Périgord	Total
Généralités	6	3	16	2	27
RAM	4	2	7	/	13
ALSH -APS	3	5	9	/	17
Ado	/	/	1	/	1
ATEC	1	/	1	/	2
Ecoles	2	2	10	/	14
Ecole de musique	3	4	5	2	14
Bibliothèque	/	/	1	/	1
Centre social et Culturel	/	4	16	/	20
Tourisme	12	6	28	3	49
Aménagement de l'espace - Développement Durable	/	1	4	/	5
Développement économique	1	/	2	/	3
Urbanisme	/	/	1	/	1
Europe	/	2	1	/	3
Service technique	/	1	1	/	2
TOTAL					172

LES ELEMENTS
Financiers

03

Le contexte budgétaire

3-1 LE CONTEXTE BUDGETAIRE

A- LA FISCALITE

Depuis le 1er janvier 2014 le régime de fiscalité applicable de la CCPR est celui de la fiscalité mixte : c'est-à-dire une fiscalité professionnelle unique (CFU) et une fiscalité sur les taxes ménages.

Les taux de la CCPR votés en 2016

1-Les taux de la fiscalité des ménages pour 2016

Collectivité	Taxe	Taux en %
CCPR	HABITATION	8.93
	FONCIER	12.24
	FONCIER Non Bâti	42.23

Il est important de noter que la CCPR a fait le choix de ne pas modifier les taux de fiscalité depuis 2014 malgré les baisses significatives des dotations de l'Etat en faveur des collectivités.

2) L'évolution de la fiscalité du bloc communal (Communes et CCPR) de 2014 à 2016

TAXE D'HABITATION

COMMUNE	2014			2015			2016		
	Taux Communaux	Taux EPCI	Total	Taux communaux	Taux EPCI	Total	Taux communaux	Taux EPCI	Total
ALLEMANS	9,39	8,93	18,32	9,39	8,93	18,32	9.39	8.93	18.32
BERTRIC BUREE	7,22	8,93	16,15	7,22	8,93	16,15	7.22	8.93	16.15
BOURG DES MAISONS	9,80	8,93	18,73	9,80	8,93	18,73	9.80	8.93	18.73
BOURG DU BOST	10,94	8,93	19,87	10,94	8,93	19,87	10.94	8.93	19.87
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	7,79	8,93	16,72	7,79	8,93	16,72	7.79	8.93	16.72
CELLES	7,70	8,93	16,63	7,70	8,93	16,63	7.70	8.93	16.63
CERCLES	11,77	8,93	20,7	11.21	8,93	20,14	11.21	8.93	20,14
CHAMPAGNE FONTAINE	8,68	8,93	17,61	8.94	8,93	17,87	8.94	8.93	17,87
CHAPDEUIL	6,80	8,93	15,73	6,80	8,93	15,73	6.80	8.93	15,73
LA CHAPELLE GRESIGNAC	8,23	8,93	17,16	8.35	8,93	17,28	8.48	8.93	17,41
LA CHAPELLE MONTABOURET	9,39	8,93	18,32	9,39	8,93	18,32	9.44	8.93	18,37
CHASSAINES	9,22	8,93	18,15	9,22	8,93	18,15	8.32	8.93	17,25
CHERVAL	6,38	8,93	15,31	6,38	8,93	15,31	6.38	8.93	15,31
COMBERANCHE EPELUCHE	10,44	8,93	19,37	10,44	8,93	19,37	10.44	8.93	19,37
COTURES	8,00	8,93	16,93	8,00	8,93	16,93	8.00	8.93	16,93
CREYSSAC	9,74	8,93	18,67	9.93	8,93	18,86	10.13	8.93	19,06
DOUCHAPT	7,03	8,93	15,96	7,03	8,93	15,96	7.03	8.93	15,96
GOUS ROSSIGNOL	10,02	8,93	18,95	10,02	8,93	18,95	10.02	8.93	18,95
GRAND BRASSAC	8,65	8,93	17,58	8,65	8,93	17,58	8.65	8.93	17,58
LA JEMAYE	9,19	8,93	18,12	9,19	8,93	18,12	9.19	8.93	18,12
LISLE	8,50	8,93	17,43	8.67	8,93	17,60	8.67	8.93	17,60
LUSIGNAC	11,00	8,93	19,93	12	8,93	20,93	12	8.93	20,93
MONTAGRIER	10,42	8,93	19,35	10,42	8,93	19,35	10.42	8.93	19,35
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	6,15	8,93	15,08	7.24	8,93	16,17	7.24	8.93	16,17
PAUSSAC SAINT VIVIEN	7,76	8,93	16,69	7,88	8,93	16,81	7.96	8.93	16,89
PETIT BERSAC	11,16	8,93	20,09	10,94	8,93	19,87	10.50	8.93	19,43
PONTEYRAUD	9,77	8,93	18,7	9,77	8,93	18,7	9.77	8.93	18,7
RIBERAC	20,17	8,93	29,1	20,17	8,93	29,1	19.35	8.93	28,28
SAINT ANDRE DE DOUBLE	11,38	8,93	20,31	11,38	8,93	20,31	11.38	8.93	20,31
SAINT JUST	5,74	8,93	14,67	5,74	8,93	14,67	5.74	8.93	14,67
ST MARTIAL VIVEYROLS	11,14	8,93	20,07	11.36	8,93	20,29	11.59	8.93	20,52
SAINT MARTIN DE RIBERAC	11,00	8,93	19,93	11,00	8,93	19,93	11.00	8.93	19,93
SAINT MEARD DE DRONE	14,98	8,93	23,91	14,98	8,93	23,91	14.98	8.93	23,91
SAINT PARDOUX DE DRONE	5,18	8,93	14,11	5,18	8,93	14,11	5.18	8.93	14,11
SAINT PAUL LIZONNE	12,31	8,93	21,24	12,31	8,93	21,24	12.31	8.93	21,24
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	5,52	8,93	14,45	5,52	8,93	14,45	5.58	8.93	14,51
SAINT VICTOR	6,65	8,93	15,58	6,65	8,93	15,58	6.65	8.93	15,58
ST VINCENT DE CONNEZAC	15,87	8,93	24,8	15,87	8,93	24,8	15.70	8.93	24,63
SEGONZAC	9,06	8,93	17,99	9,06	8,93	17,99	9.06	8.93	17,99
SIORAC DE RIBERAC	9,52	8,93	18,45	9,52	8,93	18,45	9.52	8.93	18,45
TOCANE SAINT-APRE	8,60	8,93	17,53	8.34	8,93	17,27	8.34	8.93	17,27
LA TOUR BLANCHE	9,11	8,93	18,04	9.11	8,93	18,04	9.11	8.93	18,04
VANXAINS	12,46	8,93	21,39	12,46	8,93	21,39	12.46	8.93	21,39
VENDOIRE	8,37	8,93	17,3	8,37	8,93	17,3	8.37	8.93	17,39
VERTEILLAC	11,49	8,93	20,42	11,49	8,93	20,42	11.49	8.93	20,42
VILLETUREIX	10,22	8,93	19,15	5,52	8,93	19,15	10.22	8.93	19,15

CCPR : Taux moyen 2014 : 18.49% ; Taux moyen 2015 : 18.54% Moyenne 2016 : 18.50% Moyenne nationale : 24.19%

TAXE FONCIERE BATIE

COMMUNE	2014			2015			2016		
	Taux Communaux	Taux EPCI	Total	Taux Communaux	Taux EPCI	Total	Taux Communaux	Taux EPCI	Total
ALLEMANS	8,11	12,24	20,35	8,11	12,24	20,35	8.11	12.24	20.35
BERTRIC BUREE	1,80	12,24	14,04	1,80	12,24	14,04	1.80	12.24	14.04
BOURG DES MAISONS	10,04	12,24	22,28	10,04	12,24	22,28	10.04	12.24	22.28
BOURG DU BOST	8,90	12,24	21,14	8,90	12,24	21,14	8.90	12.24	21.14
BOUILLES ST SEBASTIEN	7,01	12,24	19,25	7,01	12,24	19,25	7.01	12.24	19.25
CELLES	9,28	12,24	21,52	9,28	12,24	21,52	9.28	12.24	21.52
CERCLES	15,55	12,24	27,79	15,55	12,24	27,79	14.81	12.24	27.05
CHAMPAGNE FONTAINE	10,48	12,24	22,72	10,48	12,24	22,72	10.48	12.24	22.72
CHAPDEUIL	7,84	12,24	20,08	7,84	12,24	20,08	7.84	12.24	20.08
LA CHAPELLE GRESIGNAC	7,64	12,24	19,88	7,64	12,24	19,88	7.87	12.24	20.11
LA CHAPELLE MONTABOURLET	7,22	12,24	19,46	7,22	12,24	19,46	7.26	12.24	19.50
CHASSAIGNES	5,95	12,24	18,19	5,95	12,24	18,19	5.37	12.24	17.61
CHEVAL	3,63	12,24	15,87	3,63	12,24	15,87	3.63	12.24	15.87
COMBERANCHE EPELUCHE	9,50	12,24	21,74	9,50	12,24	21,74	9.50	12.24	21.74
COUTURES	7,00	12,24	19,24	7,00	12,24	19,24	7.00	12.24	19.24
CREYSSAC	13,81	12,24	26,05	13,81	12,24	26,05	14.37	12.24	27.11
DOUCHAPT	4,58	12,24	16,82	4,58	12,24	16,82	4.58	12.24	16.82
GOUTS ROSSIGNOL	9,35	12,24	21,59	9,35	12,24	21,59	9.35	12.24	21.59
GRAND BRASSAC	9,10	12,24	21,34	9,10	12,24	21,34	9.10	12.24	21.34
LA JEMAYE	5,81	12,24	18,05	5,81	12,24	18,05	5.81	12.24	18.05
LISLE	10,50	12,24	22,74	10,50	12,24	22,74	10.71	12.24	22.95
LUSIGNAC	9,85	12,24	22,09	9,85	12,24	22,09	10.00	12.24	22.24
MONTAGRIER	13,49	12,24	25,73	13,49	12,24	25,73	13.49	12.24	13.49
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	2,67	12,24	14,91	2,67	12,24	14,91	3.14	12.24	15.38
PAUSSAC SAINT VIVIEN	8,57	12,24	20,81	8,57	12,24	20,81	8.79	12.24	21.03
PETIT BERSAC	12,63	12,24	24,87	12,63	12,24	24,87	11.88	12.24	24.12
PONTEYRAUD	9,43	12,24	21,67	9,43	12,24	21,67	9.43	12.24	21.67
RIBERAC	32,91	12,24	45,15	32,91	12,24	45,15	31.57	12.24	43.81
SAINT ANDRE DE DOUBLE	13,01	12,24	25,25	13,01	12,24	25,25	13.01	12.24	25.25
SAINT JUST	6,15	12,24	18,39	6,15	12,24	18,39	6.15	12.24	18.39
ST MARTIAL VIVEYROLS	8,41	12,24	20,65	8,41	12,24	20,65	8.75	12.24	20.99
SAINT MARTIN DE RIBERAC	8,09	12,24	20,33	8,09	12,24	20,33	8.09	12.24	20.33
SAINT MEARD DE DRONE	20,00	12,24	32,24	20,00	12,24	32,24	20.00	12.24	32.24
SAINT PARDOUX DE DRONE	7,82	12,24	20,06	7,82	12,24	20,06	7.82	12.24	20.06
SAINT PAUL LIZONNE	15,79	12,24	28,03	15,79	12,24	28,03	15.79	12.24	28.03
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	7,21	12,24	19,45	7,21	12,24	19,45	7.28	12.24	19.52
SAINT VICTOR	6,30	12,24	18,54	6,30	12,24	18,54	6.30	12.24	18.54
ST VINCENT DE CONNEZAC	19,32	12,24	31,56	19,32	12,24	31,56	19.11	12.24	31.35
SEGONZAC	8,36	12,24	20,6	8,36	12,24	20,6	8.36	12.24	20.60
SIORAC DE RIBERAC	12,90	12,24	25,14	12,90	12,24	25,14	12.90	12.24	25.14
TOCANE SAINT-APRE	11,81	12,24	24,05	11,81	12,24	24,05	11.46	12.24	23.70
LA TOUR BLANCHE	12,38	12,24	24,62	12,38	12,24	24,62	12.38	12.24	24.62
VANXAINS	12,25	12,24	24,49	12,25	12,24	24,49	12.25	12.24	24.49
VENDOIRE	10,36	12,24	22,6	10,36	12,24	22,6	10.36	12.24	22.60
VERTEILLAC	14,20	12,24	26,44	14,20	12,24	26,44	14.20	12.24	26.44
VILLETTOUREIX	13,13	12,24	25,37	13,13	12,24	25,37	13.13	12.24	25.37

CCPR : Taux moyen 2014 : 22.46% Taux moyen 2015 : 22.46% Taux moyen 2016 : 22.42% Moyenne nationale : 20.52%

TAXE FONCIERE NON BATIE

COMMUNE	2014			2015			2016		
	Taux Communaux	Taux EPCI	Total	Taux Communaux	Taux EPCI	Total	Taux Communaux	Taux EPCI	Total
ALLEMANS	44,67	42,23	86,9	44,67	42,23	86,9	44,67	42,23	86,9
BERTRIC BUREE	14,08	42,23	56,31	14,08	42,23	56,31	14,08	42,23	56,31
BOURG DES MAISONS	25,24	42,23	67,47	25,24	42,23	67,47	25,24	42,23	67,47
BOURG DU BOST	42,83	42,23	85,06	42,83	42,23	85,06	42,83	42,23	85,06
BOUEILLES ST SEBASTIEN	41	42,23	83,23	41	42,23	83,23	41	42,23	83,23
CELLES	43,11	42,23	85,34	43,11	42,23	85,34	43,11	42,23	85,34
CERCLES	76,14	42,23	118,37	72,54	42,23	114,77	72,54	42,23	114,77
CHAMPAGNE FONTAINE	52,56	42,23	94,79	52,56	42,23	94,79	52,56	42,23	94,79
CHAPDEUIL	35,33	42,23	77,56	35,33	42,23	77,56	35,33	42,23	77,56
LA CHAPELLE GRESIGNAC	34,06	42,23	76,29	34,57	42,23	76,8	35,09	42,23	77,32
LA CHAPELLE MONTABOURLET	44,23	42,23	86,46	44,23	42,23	86,46	44,45	42,23	86,68
CHASSAIGNES	27	42,23	69,23	27	42,23	69,23	24,36	42,23	66,59
CHERVAL	37,93	42,23	80,16	37,93	42,23	80,16	37,93	42,23	80,16
COMBERANCHE EPELUCHE	49,81	42,23	92,04	49,81	42,23	92,04	49,81	42,23	92,04
COUTURES	43	42,23	85,23	43	42,23	85,23	43	42,23	85,23
CREYSSAC	60,94	42,23	103,17	62,16	42,23	104,39	63,4	42,23	105,63
DOUCHAPT	37,69	42,23	79,92	37,69	42,23	79,92	37,69	42,23	79,92
GOUTS ROSSIGNOL	48,15	42,23	90,38	48,15	42,23	90,38	48,15	42,23	90,38
GRAND BRASSAC	28,2	42,23	70,43	28,2	42,23	70,43	28,2	42,23	70,43
LA JEMAYE	34,37	42,23	76,6	34,37	42,23	76,6	34,37	42,23	76,6
LISLE	39	42,23	81,23	39,8	42,23	82,03	39,8	42,23	82,03
LUSIGNAC	57	42,23	99,23	59	42,23	101,23	59	42,23	101,23
MONTAGRIER	55,1	42,23	97,33	55,1	42,23	97,33	55,1	42,23	97,33
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	45,25	42,23	87,48	53,29	42,23	95,52	53,29	42,23	95,52
PAUSSAC SAINT VIVIEN	38,51	42,23	80,74	39,09	42,23	81,32	39,48	42,23	81,71
PETIT BERSAC	42,8	42,23	85,03	41,94	42,23	84,17	40,26	42,23	82,49
PONTEYRAUD	51,36	42,23	93,59	51,36	42,23	93,59	51,36	42,23	93,59
RIBERAC	101,18	42,23	143,41	101,18	42,23	143,41	97,07	42,23	139,3
SAINT ANDRE DE DOUBLE	48,03	42,23	90,26	48,03	42,23	90,26	48,03	42,23	90,26
SAINT JUST	20,79	42,23	63,02	20,79	42,23	63,02	20,79	42,23	63,02
ST MARTIAL VIVEYROLS	52,51	42,23	94,74	53,56	42,23	95,79	54,63	42,23	96,86
SAINT MARTIN DE RIBERAC	35,05	42,23	77,28	35,05	42,23	77,28	35,05	42,23	77,28
SAINT MEARD DE DRONE	91,18	42,23	133,41	91,18	42,23	133,41	91,18	42,23	133,41
SAINT PARDOUX DE DRONE	28,15	42,23	70,38	28,15	42,23	70,38	28,15	42,23	70,38
SAINT PAUL LIZONNE	83,29	42,23	125,52	83,29	42,23	125,52	83,29	42,23	125,52
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	30,76	42,23	72,99	30,76	42,23	72,99	31,07	42,23	73,3
SAINT VICTOR	32,03	42,23	74,26	32,03	42,23	74,26	32,03	42,23	74,26
ST VINCENT DE CONNEZAC	60,31	42,23	102,54	60,31	42,23	102,54	59,66	42,23	101,89
SEGONZAC	38,86	42,23	81,09	38,86	42,23	81,09	38,86	42,23	81,09
SIORAC DE RIBERAC	57,3	42,23	99,53	57,3	42,23	99,53	57,3	42,23	99,53
TOCANE SAINT-APRE	38,97	42,23	81,2	37,8	42,23	80,03	37,8	42,23	80,03
LA TOUR BLANCHE	50,39	42,23	92,62	50,39	42,23	92,62	50,39	42,23	92,62
VANXAINS	52,94	42,23	95,17	52,94	42,23	95,17	52,94	42,23	95,17
VENDOIRE	64,11	42,23	106,34	64,11	42,23	106,34	64,11	42,23	106,34
VERTEILLAC	70,46	42,23	112,69	70,46	42,23	112,69	70,46	42,23	112,69
VILLETUREIX	44,37	42,23	86,6	44,37	42,23	86,6	44,37	42,23	86,6

CCPR : Taux moyen 2014 : 88.97% Taux moyen 2015 : 89.16% Taux moyen 2016 : 89.04% Moyenne nationale : 49.15%

A NOTER**Certaines communes ont fait le choix d'appliquer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.**

Cette taxe est due par les propriétaires des communes concernées qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis plus de deux ans consécutifs au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.



COMMUNE	TAUX COMMUNAL
CHAPDEUIL	6,8
CREYSSAC	10,13
DOUCHAPT	7,03
PAUSSAC SAINT VIVIEN	7,96
ST MARTIAL VIVEYROLS	11,59
SAINT VICTOR	6,65
ST VINCENT DE CONNEZAC	15,7
LA TOUR BLANCHE	9,11
VANXAINS	12,46

3) La contribution 2016 des habitants du territoire au bloc communal (Commune-EPCI)

COMMUNES	Nombre habitants	2016			Rappel 2015
		Base par Habitant €	Produit par Habitant €	Taux de prélèvement	Taux de prélèvement
ALLEMANS	559	2 195	493.52	0.22	0,23
BERTRIC BUREE	457	2 038	349.43	0.17	0,17
BOURG DES MAISONS	63	5 682	1 287	0.22	0,23
BOURG DU BOST	237	1 830	435.95	0.24	0,24
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	171	3 543	733.03	0.21	0,21
CELLES	564	2 249	495.19	0.22	0,22
CERCLES	201	1 953	532.60	0.27	0,28
CHAMPAGNE FONTAINE	409	2 754	647.42	0.23	0,23
CHAPDEUIL	134	2 353	452.26	0.19	0,19
LA CHAPELLE GRESIGNAC	110	2 347	512.02	0.22	0,22
LA CHAPELLE MONTABOURET	71	2 389	559.49	0.23	0,23
CHASSAIGNES	72	2 795	610.72	0.22	0,22
CHERVAL	278	3 189	620.53	0.19	0,20
COMBERANCHE EPELUCHE	165	2 195	496.96	0.22	0,23
COUTURES	191	2 296	486.68	0.21	0,19
CREYSSAC	91	2 259	566.28	0.25	0,24
DOUCHAPT	351	1 826	334.74	0.18	0,18
GOUS ROSSIGNOL	386	1 956	481.83	0.24	0,25
GRAND BRASSAC	530	2 125	473.37	0.22	0,22
LA JEMAYE	110	2 291	535.62	0.23	0,23
LISLE	901	2 193	460.30	0.21	0,21
LUSIGNAC	187	2 759	668.93	0.24	0,23
MONTAGRIER	522	2 034	503.24	0.24	0,25
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	199	3 865	899.12	0.23	0,20
PAUSSAC SAINT VIVIEN	440	1 794	362.33	0.20	0,20
PETIT BERSAC	175	2 713	524.10	0.19	0,27
PONTEYRAUD	44	2 692	605.38	0.22	0,22
RIBERAC	4 058	2 198	810.98	0.37	0,38
SAINT ANDRE DE DOUBLE	166	1 558	438.96	0.28	0,28
SAINT JUST	123	1 599	308.01	0.19	0,19

ST MARTIAL VIVEYROLS	199	3 149	780.42	0.24	0,24
SAINT MARTIN DE RIBERAC	720	1 831	404.28	0.22	0,22
SAINT MEARD DE DRONE	484	1 940	584.14	0.30	0,30
SAINT PARDOUX DE DRONE	207	2 244	408.50	0.18	0,18
SAINT PAUL LIZONNE	268	2 753	734.75	0.27	0,27
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	258	2 464	448.05	0.18	0,18
SAINT VICTOR	208	2 377	435.32	0.18	0,18
ST VINCENT DE CONNEZAC	640	1 453	413.49	0.28	0,29
SEGONZAC	206	1 471	297.87	0.20	0,20
SIORAC DE RIBERAC	258	2 140	515.91	0.24	0,24
TOCANE SAINT-APRE	1658	1 974	422.73	0.21	0,22
LA TOUR BLANCHE	412	1 808	391.06	0.21	0,22
VANXAINS	699	2 128	561.43	0.26	0,26
VENDOIRE	146	2 686	652.76	0.24	0,24
VERTEILLAC	656	2 517	655.81	0.26	0,25
VILLETOUTREIX	897	2 120	496.43	0.23	0,23
TOTAL	19 881	2 147 €	516 .7 €		0.22

4) La fiscalité des entreprises

Durée d'intégration des taux de l'EPCI:	8	Taux prévisionnel	28,55
Année de départ de l'intégration pour l'EPCI:	2013	Taux correctif uniforme:	- 0,0019
Année de fin d'intégration pour l'EPCI:	2020	Produit attendu:	746 858,00

5) Analyse de la fiscalité du territoire de la CCPR

5-1 La fiscalité des ménages

Le produit fiscal en 2016 est de 4 969 917 € (soit 215.15/hab en population DGF)

Le potentiel fiscal de la CCPR est de 4 202 358 € (le potentiel fiscal est l'application des taux moyens des CC relevant du régime de la FFU à nos bases)

Les taux moyens en France pour les CC à FPU sont (source Minefi DGCL année 2015):

- Taxe d'habitation : 9.06% (moyenne nationale : 92.2€/hab-CCPR : 95.83 €/hab)
- Taxe Foncier Bâti : 2.72% (moyenne nationale : 11€/hab-CCPR : 93.20 €/hab)
- Taxe Foncier Non Bâti : 7.32% (moyenne nationale : 4.2€/hab-CCPR : 26.12 €/hab)

Rappel taux CCPR 2016 :

Taxe d'habitation : **8.93%**
Taxe Foncier Bâti : **12.24%**
Taxe Foncier Non Bâti : **42.23%**

- Le potentiel fiscal par population DGF de la CCPR est de 181.928135 € (4 202 358 €/23 099 hab).
- Le potentiel fiscal moyen en France de la catégorie est de 278.231132 € soit + 53%

Si on applique le potentiel fiscal moyen de la catégorie à notre population DGF on obtiendrait :
278.231132 € /23 099hab = 6 426 860.92 €

➤ **Premier constat : les taux appliqués par la CCPR sur la fiscalité des ménages notamment sur la taxe foncière compensent en partie l'écart de potentiel fiscal avec la moyenne des CC de la même catégorie.**

5-2 La fiscalité des activités économiques

Produit fiscal lié à l'activité économique (CFE-CVAE-IFER-TASCOM)

Moyenne nationale : 193.20 €/hab
CCPR : 66.13€/hab

➔ **Second constat : Le manque de dynamisme du panier fiscal lié aux recettes économiques explique l'écart de potentiel fiscal au détriment de la CCPR.**

5-3 Produit fiscal/habitant du bloc communal

Moyenne nationale : 309 €/hab
CCPR : 248.25€/hab

➔ **Conclusion : La compensation de la richesse fiscale liée à l'activité économique s'opère sur la taxe foncière qui est impactée plus que la moyenne nationale.**

6- Un coefficient d'intégration fiscale adapté

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Rappel des CIF de départ :

	CCHD	CCVD	CCV	CCR
CIF 2013	0.699810	0.580936	0.438163	0.410853

➤ **Pour la CCPR le CIF 2016 est de 0.493771 contre 0.401717 en 2015 (la moyenne de la catégorie est de 0.355642-source DGCL). Il était de 0.498011 en 2014.**

7- La dette de la CCPR

Evolution de la dette de la CCPR depuis 2014 :

Année	Dette au 1 ^{er} Janvier 2016
2014	6 418 875.30
2015	6 192 527.97
2016	5 937 750.14
2017	5 316 891.76
2018	4 733 286.95
2019	4 218 575.85
2020	3 717 730.68

Au 1^{er} janvier 2016, la dette s'élève à
5 937 750.14€

EVOLUTION DE L'ANNUITE DE LA DETTE DE LA CCPR DE 2014 à 2019

	Cumul			Annuité/hab €/hab	Intérêts/dép réelles
	Capital	Intérêts	Total en €		
2015	626 347.39	243 504.37	869 851.76	42.35	2.15%
2016	628 113.57	227 295.67	855 409.24	41.65	1.99%
2017	620 858.38	209 597,84	830 456,22	40.43	
2018	583 604.81	191 124.91	774 729,72	37.72	
2019	486 689.30	170 374.99	657 064.29	31.99	

8 -L'exécution budgétaire 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		620 287,70	600 400,18		600 400,18	620 287,70
Opérations de l'exercice	11 786 745,64	12 403 912,96	2 022 610,31	1 663 209,54	13 809 355,95	14 067 122,50
TOTAUX	11 786 745,64	13 024 200,66	2 623 010,49	1 663 209,54	14 409 756,13	14 687 410,20
Résultats de clôture		1 237 455,02	959 800,95			277 654,07
Restes à réaliser			474 985.00	519 380.00	474 985.00	519 380.00
TOTAUX CUMULES	11 786 745,64	13 024 200,66	3 097 995,79	2 182 590.49	14 884 741.43	15 206 791.15
RÉSULTATS DEFINITIFS		1 237 455.02	915 405.30			322 049.72

Excédent de fonctionnement reporté 2015 : 620 287.70€

9- Les principaux indicateurs financiers du budget 2016

Ils sont calculés à partir du compte administratif 2016 et les comparaisons à partir des Communautés de Communes à fiscalité additionnelle de la strate de 10 000 à 20 000 habitants.

- 1- **Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) en euros par habitant** : 468 € (moyenne de la strate). Sources: budgets principaux des budgets primitifs DGCL, états budgétaires DGFIP, CC FPU, Strate de 10 000 à 20 000 habitants données 2014 : 425€) (Montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Pour les communes et groupements de communes, les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF)
- 2- **Produit des impositions directes en euros des quatre taxes par habitant** : 248.26€ (250 €)
- 3- **Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant** : 524 € (520€)
(Montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance)
- 4- **Encours de la dette en € /habitant en 2016** : 240.60 contre 257€ en 2015 €
- 5- **DGF en euros par habitant** (Recettes du compte 741 en mouvements réels par la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité) : En 2016, elle est de 43.79 €/habitant (contre 54.38€/ habitant en 2015) et la contribution au redressement des finances publiques s'élevait à 204 783 €. Cette contribution est estimée à 236 505 € en 2016.
- 6- **Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement** (mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.) Pour la CCPR il est de 38%
- 7- **Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement** : 48.80% (51.44%)
- 8- **La capacité de désendettement** : encours de la dette / épargne brute

- La capacité de désendettement est un indicateur très utilisé pour mesurer la solvabilité de la commune. Ce ratio compare le niveau de l'épargne brute – qui sert à couvrir en priorité les remboursements de dette – à celui de l'encours, qui mesure les futurs remboursements. Rapportant un flux à un stock, cet indicateur se mesure en années. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Pour la CCPR (compte administratif 2016) il est de : 6.96 années

Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est situé entre 10 et 12 ans.

9- **Taux d'autonomie financière** : « Produit des impositions directes / recettes réelles de fonctionnement »,

Pour la CCPR il est de 47.5%. (46% en 2015)

10- **Dépenses d'équipement brut/habitant** : 70.54€ en 2016 (contre 58.55€ en 2015 et 20€ en 2014).

Cela illustre la montée en puissance des investissements de la CCPR.

11- **Divers**

Capacité d'autofinancement brut : 762 996 € en 2016 contre 967 874€ en 2015

Capacité d'autofinancement nette : 135 218.17 en 2016 € contre 240 359 en 2015

11-Les attributions de compensation

Rappel :

Le Conseil Communautaire a adopté la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), rendue obligatoire par l'adoption par la CCPR du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à la CCPR y compris celles déjà transférées et leur mode de financement. Elle intervient obligatoirement l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de charges.

- En 2016, la CLECT s'est réunie une fois et évalue les charges transférées en 2016 une fois l'harmonisation des compétences effectuée et pour évaluer les transferts constatés.

Les attributions de compensation définitives de 2016

COMMUNES	AC portées au budget 2016	AC DEFINITIVES 2016
ALLEMANS	15 135	15 135
BERTRIC BUREE	54 303	54 303
BOURG DES MAISONS	60 307	60 307
BOURG DU BOST	-1 333	-1 333
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	-954	-954
CELLES	13 583	13 583
CERCLES	6 927	6 927
CHAMPAGNE FONTAINE	9 368	9 368
CHAPDEUIL	2 868	2 868
CHASSAIGNES	836	836
CHERVAL	9 291	9 291
COMBERANCHE EPELUCHE	6 484	6 484
COUTURES	6 271	6 271
CREYSSAC	3 344	3 344
DOUCHAPT	12 959	12 959
GOUTS ROSSIGNOL	4 555	4 555
GRAND BRASSAC	15 122	15 122
LA CHAPELLE GRESIGNAC	490	490
LA CHAPELLE MONTABOURET	996	996
LA JEMAYE	3 164	3 164

LA TOUR BLANCHE	18 774	18 774
LISLE	36 275	36 275
LUSIGNAC	-168	-168
MONTAGRIER	22 265	22 265
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	4 734	4 734
PAUSSAC SAINT VIVIEN	26 800	26 800
PETIT BERSAC	9 749	9 749
PONTEYRAUD	60	60
RIBERAC	754 578	754 578
SEGONZAC	9 950	9 950
SIORAC DE RIBERAC	-614	-614
ST ANDRE DE DOUBLE	2 214	2 214
ST JUST	4 452	4 452
ST MARTIAL VIVEYROLS	8 846	8 846
ST MARTIN DE RIBERAC	4 144	4 144
ST MEARD DE DRONE	10 323	10 323
ST PARDOUX DE DRONE	3 895	3 895
ST PAUL LIZONNE	8 073	8 073
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	9 261	9 261
ST VICTOR	3 985	3 985
ST VINCENT DE CONNEZAC	19 903	19 903
TOCANE SAINT-APRE	141 743	141 743
VANXAINS	6 863	6 863
VENDOIRE	1 233	1 233
VERTEILLAC	48 120	48 120
VILLETUREIX	29 765	29 765

RAPPORT D'ACTIVITES/2016

ACTIONS Communautaires

04

**Actions de développement
économique**

**Actions de développement
durable-environnement**

**Actions de développement
touristique, culturel, sportif**

Actions sociales

4-1- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

a- L'existant : les Zones intercommunales

➤ Les ZAE

- Villeteureix

ZA Nord : Superficie commercialisable: 7,5 ha Terrain disponible :1 ha (de 10 à 13 €/m²)

Activité machinisme agricole (20 emplois environs)

Activité de transport (70 emplois)

ZA Est : 3 843 m² de superficie (complet)

ZA Sud: 11 561 m² de superficie inconstructible (PPRI)

- Verteillac (Axe Ribérac/Angoulême)

Il ne reste plus de foncier et immobilier d'entreprise

- ZA Pontis

10 500 m² de superficie totale. Ensembles immobiliers vendus et/ou loués (activité mécanique agricole, plomberie chauffage)

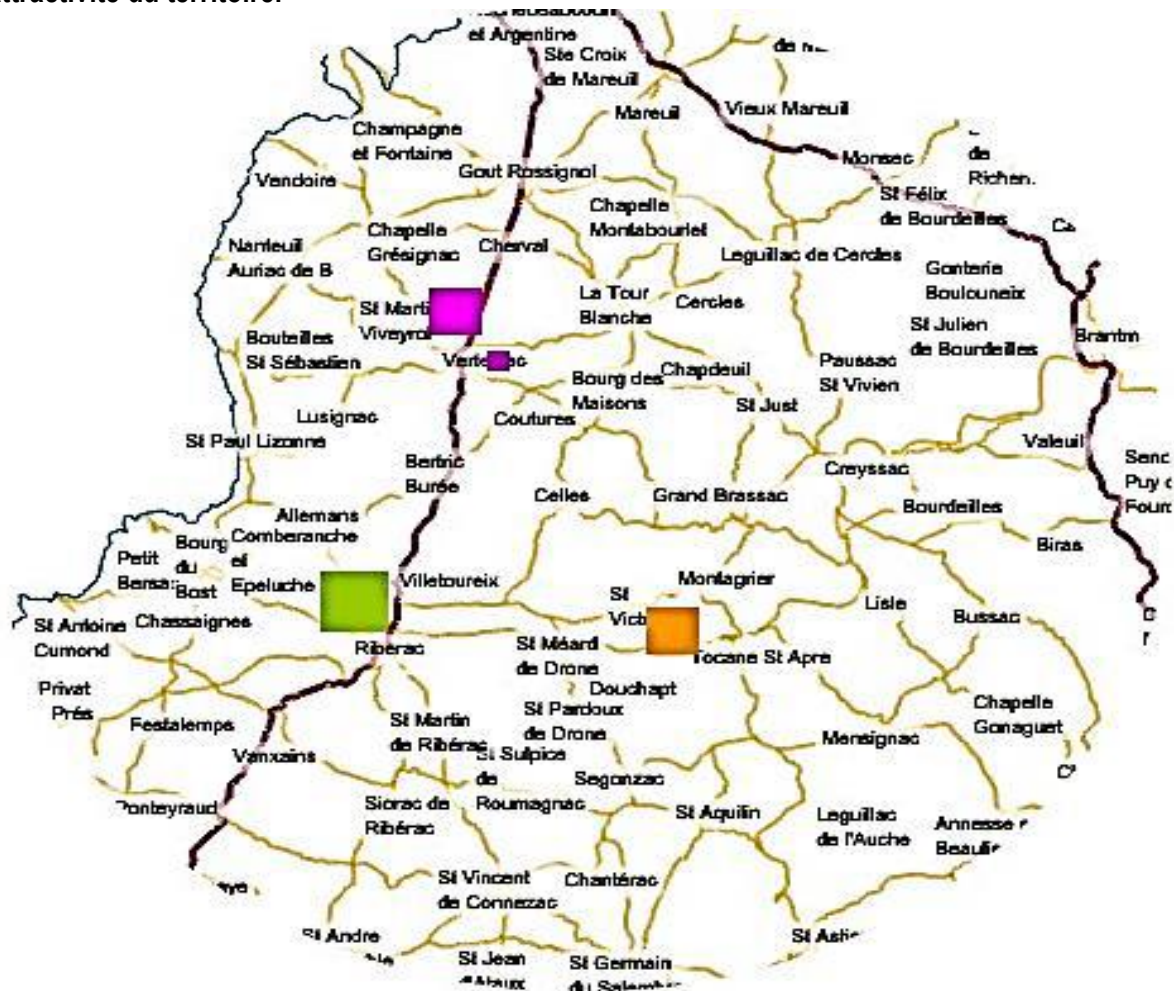
- ZA Puymozac

21 000 m² de superficie totale viabilisée en 9 lots tous vendus (construction bois/mécanique agricole et automobile/plâtrerie)

- ZA Le Jarissou à Tocane St Apre

Superficie commercialisable de 5 ha (entre 7 et 9 €/m²), 9 lots disponibles

En 2016 aucun lot n'est vendu, illustrant les difficultés économiques nationales et la faible attractivité du territoire.



b) Contrat de ruralité

Après avoir posé les enjeux du territoire et sélectionné les projets les plus structurants, les élus inscrivent des projets communautaires et communaux dans le Contrat de Ruralité en concordance avec:

- Les mesures du Comité Interministériel aux Ruralités
- Les schémas régionaux et départementaux
- Nos documents de planification PLUi, PLH, SCOT,
- Le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et le PCAET

Un premier projet de contrat a été présenté en novembre 2016 et n'a pas été retenu par l'Etat. En vue de la fusion avec la CCPSA au 1er janvier 2019, il nous a été demandé d'élargir la portée du contrat de ruralité sur nos deux territoires.

c) Service développement économique

Yohann COUVANT a rejoint l'équipe du pôle développement territorial en juillet 2016, après sélection et entretien avec l'appui du cabinet de recrutement « NEXT GNRH »

Après avoir pris connaissance de notre territoire, de ses administrations, ses institutions, rencontré des entreprises, notre développeur économique a rendu son rapport d'étonnement et ainsi présenté les premières pistes d'action en novembre 2016 :

4 enjeux au service du développement économique :

- Être à l'écoute des chefs d'entreprise
- Bâtir une boîte à outils au service du développement
- Préparer l'avenir
- Répondre aux préoccupations des chefs d'entreprises

Développer l'économie locale ne se fera qu'en écoutant et répondant au mieux aux problématiques rencontrées par les entreprises présentes sur le territoire.

d) Projets d'investissements

- **BEPOS (Bâtiment à Energie Positive) de Siorac de Ribérac**

Finalisation du plan de financement et lancement d'un concours d'architecte.

Le Cabinet Dauphin Architecture est retenu par la Commission d'Appel d'Offre le 21 décembre 2016.

- **RESTAURANT - GUINGUETTE aux TOURBIERES DE VENDOIRE**

L'ATD a remis l'étude de faisabilité en Mai 2016 (montant des travaux : 420 955 € TTC).

Principaux investissements en 2016

- Subvention d'investissement à Périgord Numérique : 43 848 €.
- Acquisition d'un véhicule hybride (Toyota Yaris) pour le chargé de mission de développement économique : 14 522 €.

4-2 ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT

a) INFORMATIONS GENERALES

REUNIONS DEVELOPPEMENT DURABLE		
COPIL	21/01/2016	Lancement Etude ARTELIA Climat Energie/présentation mission ASSELDOR
COPIL TEPCV	23/06/2016	Présentation du rapport de diagnostic Stratégie TEPCV/TEE
COPIL TEPCV+ Maires	11/07/2016	Présentation de la méthanisation agricole et rurale
Signature convention TEPCV	11/10/2016	Signature de la convention à Paris au Ministère
COPIL TEPCV + Maires	30/11/2016	Réunion « Méthanisation » avec les agriculteurs du territoire

b) ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

b-1) TEPCV (« Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »)

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

- **Les suites de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » TEPCV.**

Le territoire a été retenu au titre des territoires dits « en devenir », ce qui signifie que la CCPR peut bénéficier d'un appui technique (Etat, ADEME...) et financier pour construire un projet et définir des actions concrètes (en matière de développement durable et de développement des énergies renouvelables) concourant à devenir un Territoire à Energie Positive. Le dispositif TEPCV est un dispositif qui permet de mettre en cohérence des actions qui contribuent aux objectifs généraux du développement durable. Il doit aider la collectivité à écrire un programme d'actions à court et moyen terme dans le domaine de la transition énergétique et du développement durable. Ce dispositif s'appuie au préalable sur un portage politique fort des élus locaux, et sur une gouvernance permettant la concertation et l'évaluation des actions susceptibles d'être engagées.

⇒ **La Convention TEPCV a été signée le 11 octobre 2016**

-Total des dépenses à engager : 625 000 €
 -Total des recettes sollicitées : 500 000 €

Ci-dessous les principales actions à engager dans le cadre du TEPCV avant le 31/12/2017 et à réaliser avant le 11 octobre 2019 :



Actions	Objectif
Construction d'un bâtiment Energie positive	Réduction consommation énergétique
Etudes microcentrale hydroélectrique	Energies renouvelables
Acquisition de véhicules électriques	Diminution des émissions de gaz à effet de serre
Acquisition de balayeuses dés herbeuses	Zéro herbicides
Création et aménagement d'aires de co-voiturage	Diminution des émissions de gaz à effet de serre
Etude de thermographie aérienne	Rénovation énergétique
Animation globale filière bois et Enr	Energie renouvelable/construction durable
Mise en place d'un guichet unique Info Energie	Rénovation énergétique/construction durable
Système alimentaire territorial	Développer les circuits courts

b-2) Diagnostic énergétique de territoire

Rappelons que ce diagnostic effectué par le bureau d'étude ARTELIA est financé à 70% par l'ADEME. Il a pour objectif :

- De faire l'état des lieux des ressources énergétiques mobilisées et mobilisables, des consommations actuelles par secteur
- D'identifier des potentiels disponibles en énergies renouvelables en vue de leur développement
- D'élaborer une planification énergétique territoriale

Le diagnostic a été présenté le 23 juin 2016.
 Marché d'étude : 59 750 € TTC
 Subvention ADEME : 34 854.40 €

A NOTER

L'inauguration de la première tranche des travaux de restauration du site des tourbières de Venduire en novembre 2016

Propriétaire depuis le 1^{er} janvier 2014 du site des tourbières de Venduire, la Communauté de Communes du Pays Ribérais poursuit l'aménagement, l'entretien et la restauration du site des Tourbières .

Par conséquent :

- 82 mètres de palplanches (rideaux métalliques) ont été installés
- un nouvel ouvrage de régulation passant notamment par la mise en place d'un enrochement à partir de blocs calcaire et l'installation d'un déversoir amovible en chêne vert limitant ainsi le bilan hydrique déficitaire a été mis en œuvre.
- Du géotextile en fibre de coco a été installé sur la berge afin de la maintenir



4-3 ACTIONS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, CULTUREL ,SPORTIF

a) DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

a-1) Informations générales

L'Office de Tourisme Intercommunal : Son statut et sa direction

- ✓ Service Public à caractère Administratif (SPA)
- ✓ Autonome financièrement
- ✓ Administré par un Conseil d'Exploitation, son président ainsi qu'une directrice et placé sous la responsabilité du Président de la CCPR et le contrôle du Conseil Communautaire.
- ✓ Le Conseil d'Exploitation est composé de 3 collègues (15 élus, 10 sociaux-professionnels et 4 personnes qualifiées)

a-2) Organisation du service

Le personnel permanent:

- 3 agents titulaires
- 2 agents en Contrat à Durée Indéterminée

Le personnel saisonnier

- L'équipe est renforcée par du personnel saisonnier afin d'assurer le fonctionnement des sites des Tourbières de Vendoire, de la Maison de la Dronne de Montagrier et pour l'accueil de l'Office de Tourisme.
 - ✓ Ces contrats étaient au nombre de 6 en 2016 (de juin à septembre)
- Dans le cadre de la coopération des services, du personnel de la Communauté de Communes est mis à disposition en Juillet et en Août.
 - ✓ En 2016 : 1 animateur nature sur les sites, ainsi que 2 mi-temps pour le point information de Verteillac.

Accueil de stagiaires

Nous avons accueilli, en 2016, **10 stagiaires** pour une durée totale de **25 semaines**.

a-3) Le budget

L'OTI possède son propre budget annexé au budget principal

- ✓ Budget de fonctionnement: **276.123,00€** (dont 192.000€ pour le personnel)
Subvention d'équilibre : 205.000 €
- ✓ Budget d'investissements : **22.404,52€**

Reprise du passif de l'association "Office de tourisme" pour 15.000€ et mise en place de la plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour.

a-4) Missions

L'Office de Tourisme Intercommunal du Pays Ribéracois, assume, à l'échelle des 46 communes qui composent la CC du Pays Ribéracois, les missions suivantes:

- ✓ Accueillir et informer les visiteurs
- ✓ Assurer la promotion touristique de notre territoire
- ✓ Répondre aux demandes des visiteurs (*e-mail, courrier, fax*)
- ✓ Communiquer l'offre touristique sur différents supports de communication
- ✓ Concevoir des produits touristiques, en lien avec le Comité Départemental du Tourisme (*Cdt 24*)
- ✓ Administration et animation des sites appartenant à la CCPR
- ✓ Elaboration de tableaux de bord de statistiques
- ✓ Valoriser les produits locaux et artisanaux
- ✓ Coordonner les acteurs et les partenaires du développement touristique local
- ✓ Service de Billetterie Sncf

A NOTER

On comptabilise plus de 300 jours d'ouverture dans l'année pour l'OT

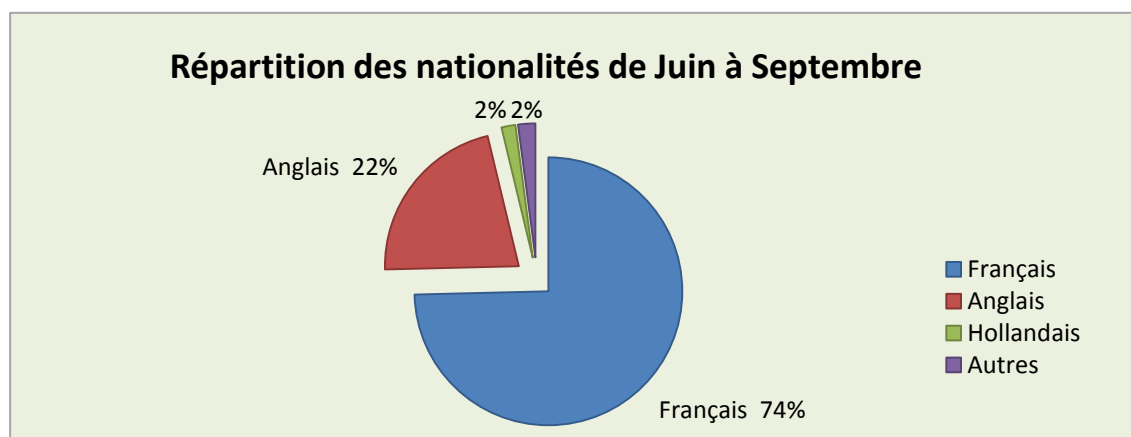
a-5)- L'activité touristique 2016

A l'heure des smartphones, l'accueil physique dans les Offices de Tourisme est en concurrence direct avec les recherches sur le Net. Cette tendance ira en s'accroissant dans les prochaines années.

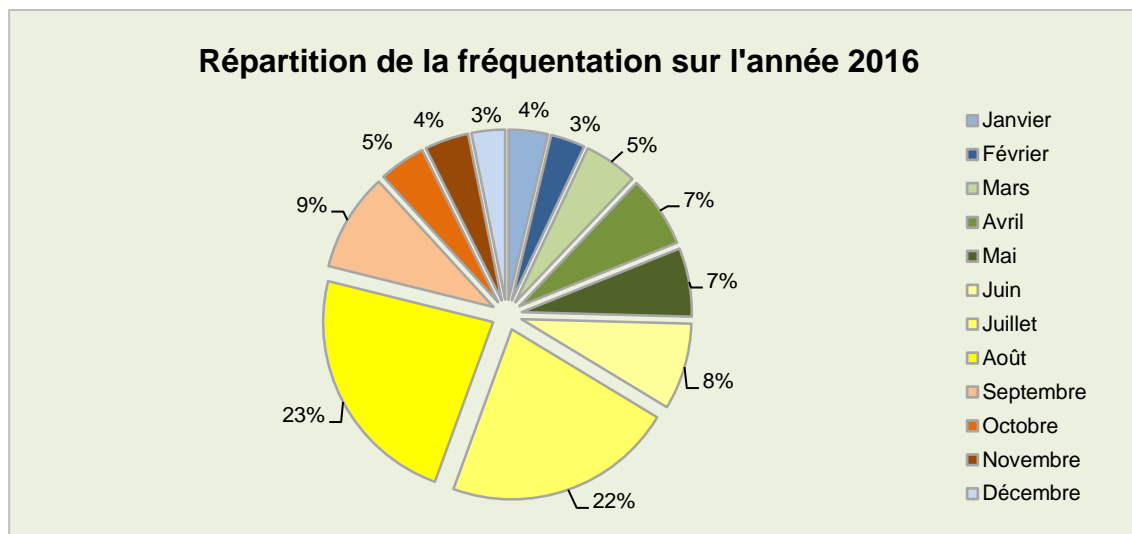
La fréquentation de la saison estivale (Juin à Septembre) représente plus de 70% du total de nos visiteurs sur une année, soit environ **7.855 visiteurs** accueillis dans nos bureaux d'accueil dont 6.555 à l'OT de Ribérac (*400 pour Verteillac et 900 pour Montagnier*)

Un mois de juin pluvieux, l'Euro de Foot et l'attentat de Nice en juillet suivis d'une canicule en août, font que cette saison fut particulièrement difficile du point de vue de la fréquentation.

Nous avons pu observer cette année une baisse importante de la fréquentation pour les touristes de nationalités anglaise et hollandaise.



Taux de fréquentation des sites de la CCPR



✓ **Tourbières de Venduire : 2.755 visiteurs**
(3.300 en 2015)

Nous constatons une baisse de la fréquentation qui peut s'expliquer par les aléas de la météo (les pluies en juin et chaleur en août).

A noter :

Comme chaque année, l'accès libre du site ne permet pas de comptabiliser la fréquentation exacte, les personnes ne passant pas systématiquement par la Maison des Tourbières



Visites guidées : environ 100 personnes - Centre de Loisirs : 145 enfants avec leurs animateurs - Exposition - Journées Européennes du Patrimoine - Animation Eté Actif - Anim'Nature - 1 Chantier Nature - Animations Conservatoire des Espaces Naturels

Inauguration en novembre du sentier d'interprétation et réception des travaux hydrauliques.



✓ **Maison de la Dronne : 2 528 visiteurs**
(2800 en 2015)

La fréquentation est légèrement en baisse. L'activité « barque » a bien fonctionné.

Visites guidées : environ 130 personnes - Centre de Loisirs : 219 enfants avec leurs animateurs
- Exposition - Journées Européennes du Patrimoine - Journées Européennes des Moulins
- Anim'Nature - Sortie Nocturne en barque
- Animation Eté Actif - Eductour

a-6) Les outils de communication

Les guides

- ✓ 3.000 guides Loisirs
- ✓ 1.200 guides Hébergements
- ✓ 1.000 guides Restauration
- ✓ 1.500 guides Festivités

Les guides de la restauration, des randonnées et des festivités (*mensuels*) sont créés et imprimés en interne pour nous permettre d'être plus réactifs aux nombreux changements et pour une maîtrise des coûts. Certains sont édités en partenariat avec le Pays de Saint-Aulaye (Loisirs et Hébergements)



Nous collaborons également à : Guide séduction (PPV), Magazine Périgord – Patrimoine et Paroles de Pays (CDT24), Séjours pour Groupe (CDT24), Séjours individuels (CDT24) et Patrimoine religieux en Périgord (CDT24)

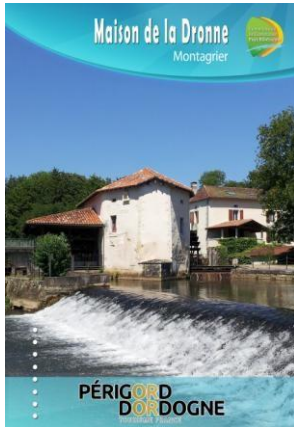


Carnet de Route des Métiers d'Art Dordogne Périgord : le Pays Ribéracois fait son entrée dans ce répertoire départemental autour d'un circuit appelé «**Ribéracois Terres Romanes**».

Une aide de la CCPR a été attribuée à chaque artisan annonceur afin d'encourager cette démarche (30€ par encart pour 7 artisans d'art). Nous travaillons en étroite collaboration avec la Chambre des Métiers au développement local de cette filière.

Les flyers

Créés et édités pour deux ans par l'Office de Tourisme en 2015



Les affiches

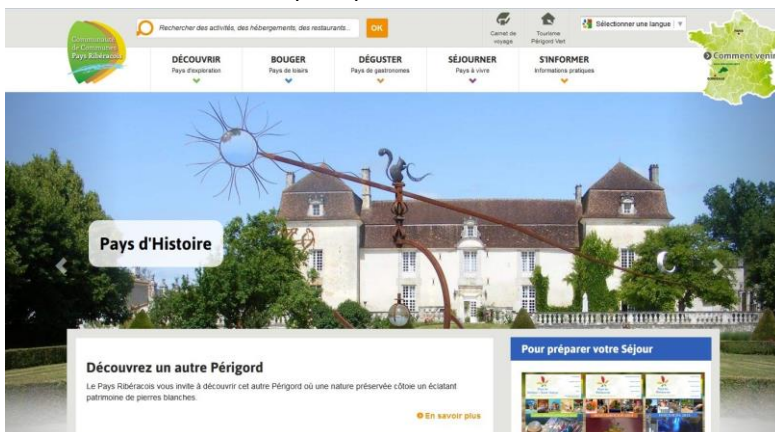


Sur le Net

Site

Investissement sur un site « marque blanche » du Pays Périgord Vert en 2015

En 2016, nous avons pu exploiter le site internet sur une année complète



- ✓ Sessions : 16 516
- ✓ Utilisateurs : 12 598
- ✓ Pages vues : 56 227

Nous sommes également présents sur des sites institutionnels tels que : Site du Conseil Départemental du Tourisme (Via Sirtaqui), Site du Pays Périgord Vert (Via Sirtaqui)



768 "personnes" suivent la page Ribérac-tourisme de l'Office de Tourisme.

Presse et radio

Toutes les semaines, un agenda des festivités est envoyé à la presse écrite et aux radios.

Des communiqués de presse sont régulièrement envoyés pour des animations.

Nous assurons aussi des interviews pour Radio France Périgord et Radio Liberté suivant les demandes et l'actualité des manifestations

a-7)- Animations, expositions

- Les animations de l'Office de Tourisme

- ✓ **Professionnels du tourisme**

L'Eductour 2016 s'est déroulé le 7 juin et a rassemblé **56 participants**, il s'adresse à un public d'hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs, artisans d'art, élus et professionnels du tourisme.

Ils ont pu admirer des sites aussi divers que : la base canoë de Ribérac, la Maison de la Dronne, le château de Montardy, l'école d'art André Weiss à St André de Double, la Ferme du Parcot, et l'atelier artisanal de Virginie Bois à Siorac de Ribérac.

Le repas a été pris sur les bords de la Dronne au « Cabanon » à Creyssac.



- ✓ **Produits du Terroir**

Les visites de fermes ont lieu les mardis après-midis, en voitures particulières et accompagnées en partenariat avec l'association «Accueil à la Ferme».

182 personnes lors des 6 visites de fermes du 12 juillet au 16 août (*en baisse*).

2 désistements de producteurs, remplacés par des fermes du réseau.

128 repas ou gouters ont été fournis. Les ventes à la ferme ont été satisfaisantes.

- ✓ **Loisirs de pleine nature**

L'**Été Actif** a bien fonctionné, avec un taux de remplissage de **73%** pour les activités de La Jemaye et un taux de **67%** pour les activités réparties sur le reste du territoire. Un total de **590 participants**.

Mais nous constatons des changements dans les modes de consommation : réservations en nombre puis désistements, prévenus ou pas...

L'**activité randonnée** est en pleine expansion : les retours des associations montrent une fréquentation accrue de ce sport de pleine nature. Pour info et depuis début juillet, les associations locales ont emmené plus de **1.700 personnes** sur nos sentiers de randonnée !



L'Office de Tourisme a participé à **Randonnée en Fête**, le 15 juillet sur les sentiers d'Echourgnac, avec visite de l'Abbaye (**49 marcheurs** et 30 paniers pique-nique de la ferme de Lafayas).

A NOTER

3 topoguides sur les chemins de randonnées sont édités sur notre territoire et sont vendus par le Comité Départemental du Tourisme (CDT) et les Offices de Tourisme

→ Celui de Montagnier est bientôt épuisé et il est prévu une réédition pour 2017.

✓ **Patrimoine**

Les Journées Européennes du Patrimoine avec l'ouverture des sites de Vendoire et de la Maison de la Dronne avec environ **222 visiteurs** (*en hausse*), Les Journées des Moulins.

✓ **Loisirs en famille**

Label Dordogne en Famille : Le nombre de prestataires est en augmentation, ils sont désormais au nombre de 8



Anim' Nature : des ateliers thématiques autour de la nature, proposés et animés par des intervenants ou par l'équipe d'animation.
Un taux de remplissage d'environ 55% avec une fréquentation plus importante sur le mois d'août et une annulation pour cause de pluie.

Été Artistique en Pays Ribéracois : 5 ateliers d'initiation artistique organisés sur le principe de l'Été Actif : Ces animations se prévoient sur réservation et se répartissent sur le territoire. Elles sont réalisées par des artistes locaux.
Pour une première année test, nous pouvons dire que les participants et les prestataires étaient satisfaits, le taux de remplissage a été de 52%, inégalement réparti entre juillet (faible) et août (complet).



Été Artistique – Linogravure



- **Les expositions**

- ✓ **Artistes et artisans d'art**

13 expositions pour 2016 : 11 expositions à l'Office de Tourisme du Pays Ribéracois, 1 expo à la Collégiale, et 1 expo à la Mairie de Verteillac.

Journées des Métiers d'Art 2016 : du 25 mars au 3 avril 2016.

732 personnes se sont déplacées pour l'évènement : expositions à la Collégiale à Ribérac et salle du Conseil à Verteillac, 1 circuit guidé.

Cette année, **29 artistes et artisans d'art** ont pris part à la manifestation.

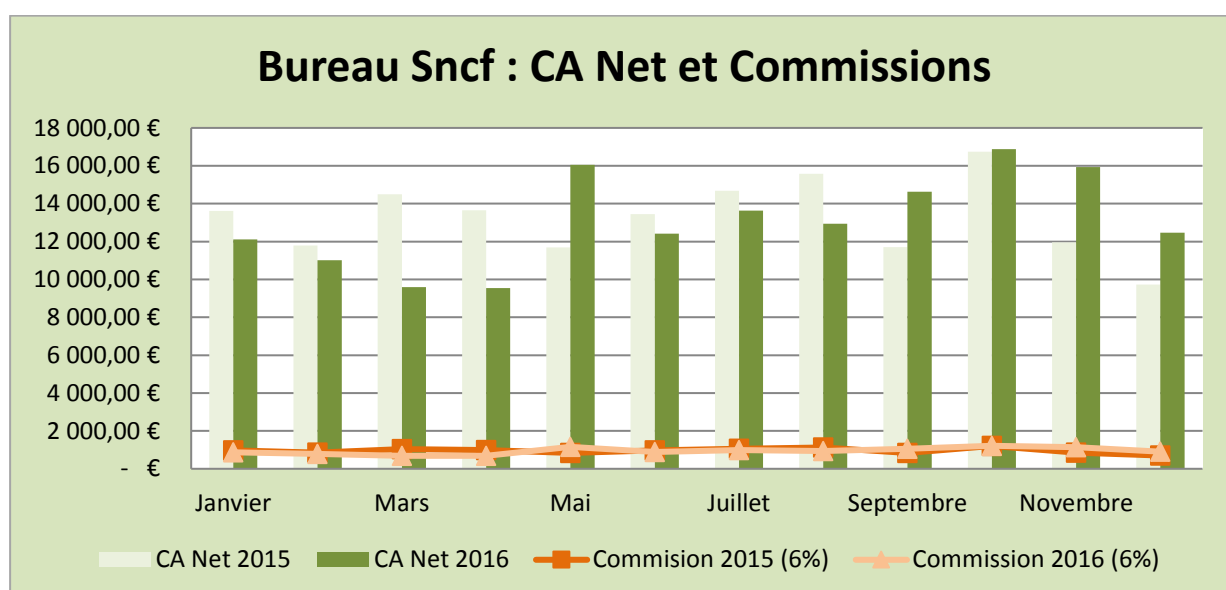


a-8) Le Guichet SNCF

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le bureau auxiliaire SNCF est entièrement géré par la CCPR par le biais de l'Office de Tourisme.

Un chiffre d'affaire net de **157.198 €** (159.100 € en 2015) pour des commissions (6% du CA) de **11.170 €** (11.455 € en 2015).

- ✓ 1 800 clients SNCF totalisés en 2016



a-9) Taxe de séjour

Les tarifs de la taxe de séjour sont restés inchangés en 2016.

Le décret attendu tirant les conséquences de la réforme de la taxe de séjour (Loi de finances pour 2015 n°2014-1657 du 29 décembre 2014) a été publié au Journal Officiel du 5 août 2015.

Ce décret modifie la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'agissant :

- ✓ des modalités de publicité de la taxe de séjour et la taxe de séjour forfaitaire,
- ✓ des obligations pour les hébergeurs et plateformes de réservation en ligne de tenir un état,
- ✓ du recouvrement amiable de la taxe de séjour et de la procédure de taxation d'office.

Type d'hébergement	CCPR	Avec Taxe Ad
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	-	-
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	-	-
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.65	0.72
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.50	0.55
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.40	0.44
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, formules d'hébergement "bed and breakfast" , emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.30	0.33
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.30	0.33
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.30	0.33
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.30	0.33
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20	0.22

b) ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SPORTIF

Les piscines intercommunales

b-1) Informations générales

Pour la saison 2016, la piscine a ouvert ses portes aux écoles à compter du 17 mai jusqu'aux vacances d'été.

Ouverture au public du 28 mai au 5 juillet :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	16H30-19H00	16H30-19H00	12H00-19H00	16H30-19H00	16H30-19H00	10H30-19H00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	16h30-19h00	16h30-19h00	15h00-19h00	16h30-19h00	16h30-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	15h00-19H00

Du 6 juillet au 31 août :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	15h00-19H00

Du 1^{er} septembre au 4 septembre :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac et Verteillac	16H00-19H00	16H00-19H00	15H00-19H00	16H00-19H00	16H00-19H00	15H00-19H00	15H00-19H00

Pour la piscine de Ribérac



→ 15 669 entrées payantes ont été enregistrées contre 16 219 en 2015.



- Des cours d'aquagym sont proposés ainsi que la location d'aqua bike. On note cependant une baisse significative sur ces deux activités, due très certainement aux conditions climatiques de l'année 2016.
- La fréquentation de l'école de natation reste quant à elle similaire à l'année 2015.
- Une action spécifique a été conduite pour les élèves de CM 2 non nageurs : il leur a été proposé gratuitement des cours d'apprentissage de la natation avant la rentrée au collège.

Pour la piscine de Verteillac



→ 7 093 entrées payantes ont été enregistrées contre 7 217 personnes en 2015.

- Le déficit « net » de fonctionnement des 2 piscines est de **198 167.74€**
- On a totalisé **22 762** entrées sur les deux piscines
- Un nageur coûte en moyenne 8.70€ à la CCPR contre 10.53€ en 2015.

b-2) Le budget des piscines

PISCINES RIBERAC ET VERTEILLAC					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT
11	6042 ACHATS PREST SERVICES	585.54 €	70	70631 ENTREES PISCINES	32 190.90 €
	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	13 461.22 €		70878 REMB DE FRAIS	450.00 €
	60612 ENERGIE ET ELECTRICITE	42 991.10 €	77	7788 PROD EXCEPT.	287.86 €
	60623 ALIMENTATION	85.97 €			
	60624 PRODUITS TRAITEMENT	18 684.48 €			
	60631 FOURNITURES ENTRETIEN	9.40 €			
	60632 PETIT MATERIEL	1 157.28 €			
	60636 VETEMENTS TRAVAIL	705.76 €			
	6068 AUTRES MATIERES	255.17 €			
	6135 LOCATION	2 812.91 €			
	61522 ENTRETIEN MATERIEL	31 859.91 €		Total	32 928.76 €
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	958.58 €			
	6156 MAINTENANCE	1 308.61 €			
	6184 FORMATION	325.00 €			
	6238 DIVERS	889.95 €			
	6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	126.77 €			
	6262 TELECOMMUNICATIONS	1 258.72 €			
	627 FRAIS BANCAIRES	24.39 €			
	62875 REMB AUX COMMUNES	20 838.29 €			
	637 AUTRES IMPOTS	317.14 €			
12	PERSONNEL (dont 1 452.94 € pharmacie)	47 441.50 €			
66	INTERETS D'EMPRUNT	44 998.81 €			
	Total	231 096.50 €			

Les dépenses des piscines représentent 2.02% des dépenses réelles totales de la CCPR.

C-ACTIONS DE DEVELOPPEMENT CULTUREL**c-1) Des animations de territoire**

La CCPR contribue aux animations sur le territoire comme chef de file (Journée des accueils périscolaires, Festi Drôle , Journée des associations, Semaine Multi active, Journées du patrimoine, Eductour, Semaine des Métiers d'art, concerts, expositions à l'office intercommunal du tourisme...) ou comme partenaire (Raid en Val de Dronne, Semaine Irlandaise,...) Au total en 2016 la CCPR attribue pour 148 552€ de subventions dans les domaines sportif, scolaire, social, culturel)

4-4 ACTIONS SOCIALES**A-1 -L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AAGV)****Informations générales**

L'aire d'accueil des gens du voyage peut accueillir jusqu'à 20 caravanes.

Le taux d'occupation annuel pour l'année 2016 :

Mois	Nombre d'occupants	Taux d'occupation en %
Janvier	7	35%
Février	6	30%
Mars	6	30%
Avril	6	30%
Mai	6	30%
Juin	5	25%
Juillet	Fermée	/
Août	5	25%
Septembre	4	20%
Octobre	6	30%
Novembre	5	25%
Décembre	6	30%
TOTAL	62	
Moyenne annuelle		26%

A NOTER

En 2016, l'aire d'accueil a été fermée du 1^{er} juillet 2016 au 18 juillet 2016 afin d'y effectuer les travaux d'entretien annuels, tels que la réfection totale d'un bloc sanitaire, le remplacement de trois douches, la réfection des barrières d'entrée, les peintures des blocs sanitaires, du bureau et de la barrière, le nettoyage complet de l'aire...

Nous avons mis en place un système de télégestion.

Le logiciel de télégestion des aires d'accueil des Gens du Voyage apporte un confort de travail et garantit un haut niveau de sécurisation des informations, couplé à un système de pré-paiement pour les personnes accueillies et le gestionnaire de l'aire d'accueil. L'enregistrement des données et l'encaissement déclenchent l'ouverture de l'emplacement ainsi que les alimentations en eau et en électricité.

Concernant les familles de l'AAGV, la CCPR poursuit son action de préscolarisation en maternelle des enfants des gens du voyage en partenariat avec l'Education Nationale et le Conseil Départemental de la Dordogne. Compte tenu des difficultés rencontrées sur l'aire d'accueil, la PMI n'est plus en mesure d'assurer des permanences dans le local aménagé à cet effet sur le site.

Les dépenses et recettes de l'AAGV

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT
11	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	1 133,70 €	73	7337 DROIT DE STATIONNEMENT	7 107,50 €
	60612 ENERGIE ET ELECTRCITE	8 309,96 €	74	7473 PARTICIPATION DEPARTEMENT	15 895,20 €
	60622 CARBURANT	435,84 €		7478 PARTICIPATION AUTRES ORGANISMES	21 549,01 €
	60632 PETIT MATERIEL	174,60 €	Total		44 551,71 €
	60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	37,00 €			
	61521 TERRAINS	1 142,00 €			
	615221 ENTRETIEN BATIMENTS	3 078,58 €			
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	37,20 €			
	6262 FRAIS TELECOM	976,45 €			
	62875 REMB DE FRAIS	410,10 €			
	12	PERSONNEL	26 571,23 €		
Total		42 306,66 €			

A noter : La mise en place de la télégestion qui permet de facturer les consommations réelles d'eau et d'électricité des usagers

Le coût d'une caravane pour la CCPR est de 56.86 € par mois soit 682.36€ pour l'année 2016.

Les dépenses de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage représentent 0.37% des dépenses réelles totales de la CCPR .

A-2- LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL

Le 30 octobre 2014, le Conseil Communautaire a validé la création d'un Centre Social et Culturel Intercommunal relevant du statut de la régie doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administré par un conseil d'administration composé de 4 collèges. (Un collège représentant les Conseillers Communautaires (13 membres), un collège représentant le tissu associatif (5 membres), un collège représentant les habitants (5 membres), un collège de personnalités qualifiées issues du monde socio-économique (2 membres)



Au 1^{er} janvier 2015 le Centre Social et Culturel Intercommunal a donc vu le jour avec son budget propre annexé au budget principal de la CCPR. Tout d'abord installé en 2015 sur le Pôle de Ribérac et de Verteillac le Centre Social et Culturel s'est définitivement installé en 2016 sur le pôle de Tocane avec des permanences à Verteillac.

Ses missions

- Accueillir et accompagner des habitants et des publics les plus fragilisés
- Favoriser l'information sur les services publics du territoire
- Développer une animation famille, sénior et intergénérationnelle
- Soutien à la vie associative
- Assurer la transversalité des services de la CCPR

- Aider à la réflexion et à la mise en place d'une politique jeunesse
- Promouvoir l'interculturalité via la mobilité européenne et la coopération internationale
- Développer l'insertion socioprofessionnelle
- Soutenir la vie culturelle locale
- Développer des outils de communication

En 2016 le Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois (CSCPR) a mis en place un point info CAF à Verteillac.

Il a participé et /ou organisé diverses actions rapidement présentées ci-dessous :

Soutien à la vie associative

- ✓ Participation au Festibio,
- ✓ Organisation du Forum des Associations (38 associations y ont participé),
- ✓ Prêt de matériel
- ✓ Aide à la communication des animations proposées par les associations

Section jeunesse

- ✓ Organisation de la semaine multi active (En 2016, 486 participants, 23 activités proposées. Nous avons intégré les 3-5 ans sur 2 journées, les parents qui accompagnent les enfants ont pu participer à certaines activités.
- ✓ Participation au Festi-Drôle



Parentalité :

- ✓ Animations diverses (contes et comptines),
- ✓ Mise en place en 2016 d'un « Café des Parents » à Verteillac ainsi qu'à l'EHPAD de Ribérac en plus du « Café des Parents » de Ribérac (10 séances en 2016)
- ✓ Rencontre autour de la parentalité « café des délices » en partenariat avec le RAM
- ✓ Ateliers créatifs et « heure du conte » qui permettent de renforcer les liens familiaux à travers des activités ludiques
- ✓ Atelier « jeu de minot » qui a pour objectif le soutien à la parentalité et renforcer le lien mère/ enfant

Senior

- ✓ Divers ateliers (gym douce, randonnées...) menés en partenariat avec le service enfance jeunesse
- ✓ Sortie culturelle

Intergénérationnel

- ✓ Rencontres des résidents de l'EHPAD et des RPA avec les enfants des ALSH (repas du mercredi pris en commun, projets d'animation les mercredis après-midi. Ces projets ont permis de favoriser les rencontres et faire apparaître des liens entre les résidents et les enfants durant une année scolaire.

Mobilité européenne et interculturalité

- ✓ Accréditation pour 3 ans par l'Agence Nationale Française pour l'accueil de Service Volontaire Européen. Nous avons ainsi accueilli en septembre 2016 une jeune Allemande en SVE pour un an.

Culture jeunesse et insertion

- ✓ Mise en place d'une programmation culturelle « Que ta volonté soit fête » en lien avec la mise en place d'un atelier sur la tolérance et le rapport à l'autre en mixant des lycéens en formation professionnelle et des personnes en insertion.

Projet « Tous à la plage »

- ✓ Soutien aux familles défavorisées dans leur projet de 1er départ en vacances. 8 familles ont été concernées. Cette action menée en partenariat avec la CAF, CD24, MSA, était inédite sur le territoire.
- ✓ Animations bimestrielles aux ateliers du RAM de Ribérac – 20 enfants/10 adultes. Soutien à 2 sorties avec l'ensemble des assistantes maternelles (sortie caserne des pompiers et à l'étang de la Jemaye).

Le budget

COMPTES	LIBELLE	BUDGETE 2016	REALISE 2016
C011	Charges à caractère général	54 624	36 971.48
60622	Carburants	800	457.03
60623	Alimentation	3880	1325.01
60631	Fournitures entretien	0	15.41
60632	Fournitures de petit équipement	9140	5889.23
6064	Fournitures administratives	640	311.49
6068	Autres matières et fournitures	1173	0
6132	Locations immobilières	0	0
6135	Locations mobilières	0	0
61522	Bâtiments	0	450
61551	Véhicules Roulant	500	20
61558	Autres biens mobiliers	300	0
6156	Maintenance	0	0
616	Primes d'assurance	0	0
6182	Documentation générale et technique	0	0
6184	Versements à des organismes de formation	6800	4499
6226	Honoraires	12 497	9522.20
6232	Fêtes et cérémonies	500	0
6236	Catalogues et imprimés	0	481.20
6237	Publications	2300	1478
6238	Divers	1250	92
6247	Transports collectifs	500	440
6251	Voyages et déplacements	6214	4269.85
6257	Réceptions	1040	1171.59
6262	Frais de télécommunications	0	0
6281	Concours divers (cotisations ...)	3170	1300
62871	Remb. de frais à la collectivité de rattachement	3920	3919.95
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	1329.52
C012	Charges de personnel et frais assimilés	129 721	129 715.57
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	129 371	129 646.05
6475	Médecine du travail, pharmacie	350	69.52
C023	Virement à la section d'investissement	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0
	TOTAL DES DEPENSES	184 345	166 687.05

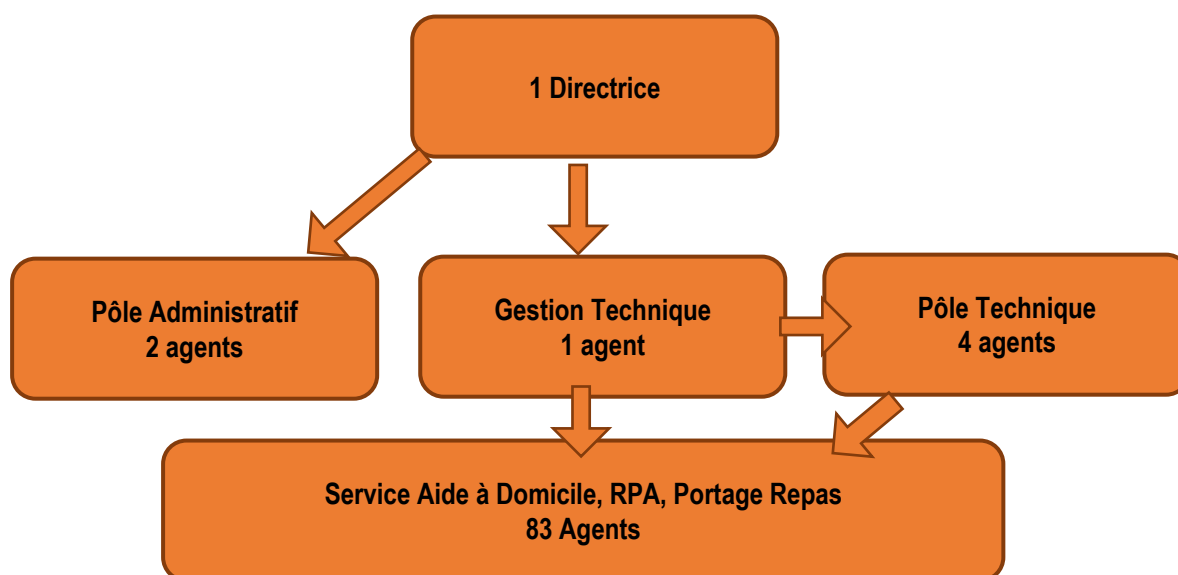
COMPTES	LIBELLE	BUDGETE 2016	REALISE 2016
C70	Produits des services, du domaine et ventes divers	53 398.73	44 310.57
7062	Redevances & droits des services à caractère culturel	53 398.73	44 310.57
C74	Dotations et participations	119 100	116 618.68
74718	Participations - Etat - Autres	0	2750
7473	Participations - Départements	0	0
74751	Participations - GFP de rattachement	110 000	90 232.20
7478	Participations - Autres organismes	9100	23 636.48
7488	Autres attributions et participations	0	0
C77	Produits exceptionnels	13 279.27	13 339.80
7713	Libéralités reçues	13 279.27	13 279.80
7788	Produits exceptionnels divers	0	60
	TOTAL DES RECETTES	185 778	174 269.05

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			4 415,53		4 415,53	
Opérations de l'exercice	168 019,05	174 269,05	53 522,39	103 793,26	221 541,44	278 062,31
TOTAUX	168 019,05	174 269,05	57 937,92	103 793,26	225 956,97	278 062,31
Résultats de clôture		6 250,00		45 855,34		52 105,34
Restes à réaliser				8 779,81		8 779,81
TOTAUX CUMULES	168 019,05	174 269,05	57 937,92	112 573,07	225 956,97	286 842,12
RESULTATS DEFINITIFS		6 250		54 635,15		60 885,15

Les dépenses du Centre Social et Culturel Intercommunal représentent 1.46% des dépenses réelles totales de la CCPR

A-3- LE CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CIAS)



a) Organisation du service**b) Informations générales**

La politique sociale menée par la CCPR à travers le CIAS est à la fois ambitieuse et volontariste. Confronté à la problématique de l'allongement de la durée de vie des populations et de leur maintien d'autonomie, le CIAS a élaboré une politique de services dédiée aux personnes âgées et en situation de handicap.

Le CIAS du Val de Dronne gère un service d'aide à domicile, deux Résidences pour Personnes Agées (Ribérac et Tocane), et un service de portage des repas à domicile. Il prend également en charge les prestations d'aide sociales. Il a été créé fin 2013 par la CCVD pour porter l'action sociale sur la nouvelle intercommunalité issue de la fusion au 1er janvier 2014. Auparavant, cette compétence était gérée en service direct de la collectivité sur le Tocanais et par le biais du CCAS de la commune de Ribérac sur le Ribéracois. Sur le secteur du Verteillacois, c'est l'association ADMR qui gérait les aides à domicile, le portage étant géré par le SIAS de Verteillac.

Après la fusion, la CCPR a élargi le périmètre du CIAS au nouveau territoire début 2014, et a procédé à la désignation des membres du nouveau Conseil d'Administration.

En 2016 le Comité Technique du CIAS s'est réuni 3 fois tout comme le CHSCT.

c) Champs d'actions du CIAS

Les actions menées par le CIAS (aide à domicile, portage repas, RPA) sont à direction des personnes âgées ou en difficultés et donnent lieu à des prises en charge diverses. Toutefois, un public très large peut bénéficier des prestations du CIAS :

-Les personnes autonomes, ne bénéficiant d'aucune prise en charge peuvent accéder aux services du CIAS par le biais de tarifs librement fixés par le CIAS. Ils sont de 17.50€ en 2016.

-Les personnes sortant d'hôpital, ou souffrant d'une pathologie, mais n'entrant pas encore dans les dispositifs prévus par le Conseil Départemental, peuvent bénéficier de prises en charge par leurs caisses de retraite ou leurs mutuelles. Elles n'ont alors à régler que le « ticket modérateur ». Les tarifs sont aussi variés que les caisses.

Il est à noter depuis plusieurs années un désengagement régulier et constant des caisses de retraite et des mutuelles, ce qui aggrave les difficultés du secteur de l'aide à domicile.

- Les personnes handicapées bénéficient de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)

-Les personnes en perte d'autonomie entrent dans le cadre de la prise en charge par le Département par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Celle-ci dépend du degré de perte d'autonomie, qui est évalué par le biais du Groupe Iso Ressource (GIR).

Quelques chiffres clés

-714 bénéficiaires du CIAS
 - 60 personnes logées en Résidence Autonomie
 -49 613 repas portés à domicile (70 000 km parcourus)
Le territoire est vaste et de faible densité de population ce qui génère des déplacements importants pour les agents du Service d'Aide à Domicile et du portage des repas, et engendre ainsi des coûts de fonctionnement plus importants que pour les CIAS des zones plus citadines.

d) L'activité du CIAS

d-1) Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Le Service d'Aide à Domicile du CIAS est destiné à réaliser de l'aide à l'entretien du domicile ainsi que de l'aide à la personne : toilette et aide à la toilette, accompagnement aux courses, préparation et aide à la préparation des repas, aide à la prise des repas, stimulation sensorielle et cognitive...

Le service a réalisé en 2016 **82 891 heures d'aide à domicile contre 77 400.50 en 2015**, soit une augmentation de 7.21%. 39 543 h ont été réalisées par des agents titulaires du DEAVS.

d-2) Les Résidences Autonomie

Anciennement dénommées Résidences pour Personnes âgées Autonomes (RPA), les résidences Autonomie ont été renommées ainsi suite à la loi ASV d'Adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015.

Les résidences autonomes peuvent désormais également accueillir dans la limite de 15% :

- des personnes handicapées de moins de 60 ans,
- des jeunes travailleurs,
- des étudiants.

En 2016, mise en place de 2 gardiennes en emplois aidés bénéficiant d'un logement de service dans chaque résidence et une troisième gardienne réalise les remplacements dans les deux résidences. Ainsi une présence est assurée en permanence. Un service en salle propose des repas livrés en liaison froide par la société Elixir de Champcevinel, titulaire du marché réalisé en février 2016 pour une durée de trois ans.



A NOTER

Remise en état et amélioration de logements devenus vacants : mise en place de radiateurs sèche-serviettes, de cabines de douche, remise aux normes des tableaux électriques.

Les Résidences pour Personnes Agées :

• **La RPA de Tocane-Saint-Apre**

Située sur le Boulevard Charles Roby, à côté de l'école maternelle et du camping, elle propose vingt appartements :

- 16 appartements T2 de 50 m2, prix du loyer de 533€
- T1 bis de 43 m2, prix du loyer 450€

Elle propose également des garages fermés.

En 2016, le taux de remplissage a été de **96.66%**, **2 557 repas** ont été livrés.

• **La RPA de Ribérac**

Située sur le boulevard François Mitterrand , elle propose 40 appartements de 38 m2, au prix de 535.82€ (eau + chauffage compris).

En 2016, le taux de remplissage a été de **97.91%** , **8 948 repas** ont été livrés.

d-3) Portage des repas

49 613 repas (dont 91 repas du soir) ont été livrés en 2016 contre 47 010 en 2015.

La possibilité de se faire livrer un repas restreint pour le soir a été mise en place en juillet 2016 : cette prestation est réservée aux bénéficiaires de repas du midi.



d-4) Le budget

Les services du CIAS sont gérés par quatre budgets :

- un budget principal (M14) pour l'administration, le portage des repas et les secours d'urgence
- un budget annexe en M22 pour le Service d'Aide à Domicile (SAD). Ce budget doit être voté avant le 30 octobre de chaque année.
- Deux budgets annexes en M22, un pour chaque RPA.

En 2016, une subvention d'équilibre de 90 000 € a été versée par la CCPR afin d'assurer l'équilibre budgétaire, avec une répartition prévue comme suit : 80 000 € pour le Service d'Aide à Domicile et 10 000 € pour la RPA de Ribérac. En courant d'année, une augmentation importante des heures du SAAD (+4000 heures) a permis de diminuer fortement le besoin de financement de ce budget, dont la subvention finale a été de 4 084.76 €. De même pour la RPA de Ribérac, des économies de gestion et récupération de charges diverses (optimisation des charges fiscales) ont permis de rendre inutile la subvention d'équilibre. Le budget principal du CIAS termine donc avec un important excédent de fonctionnement qui a permis de diminuer fortement la demande de subvention 2017 à la CCPR.

d-5) L'aide sociale légale et extra-légale

La commission permanente examine les dossiers d'aide sociale légale ainsi que des dossiers de demande de secours d'urgence pour une aide financière directe du CIAS.

Elle s'est réunie **12 fois en 2016**.

• **Aide sociale légale :**

La Commission Permanente émet un avis sur les demandes d'admission aux diverses formes d'aide sociale légale instruites par les mairies des communes de la CCPR, pour transmission au Président du Conseil Départemental. En 2016, 74 dossiers d'aide sociale légale ont été examinés (78 en 2015)

• Aides facultatives :

A la différence de l'aide sociale légale, les aides facultatives n'ont aucun caractère obligatoire et relèvent de la libre initiative du CIAS et il lui appartient de définir la nature, les conditions et les modalités d'attribution des secours.

- En 2016, **79** dossiers de secours ont été examinés, contre 54 en 2015. 51 dossiers ont reçu un avis favorable, 23 ont été rejetés, 5 reportés.

La participation financière du CIAS s'élève en 2016 à 4 596.20€ contre 2 674.11€ en 2015 soit une augmentation de 72%.

Afin de participer au financement des secours d'urgence. Les communes ont délibéré pour reverser au CIAS un tiers de leurs produits de concessions funéraires. La recette s'élève en 2016 à 3069.99€.

d-6) Le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen (CPOM)

Désormais, les Résidences Autonomie peuvent bénéficier d'un forfait autonomie nommé CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen) relatif aux résidences autonomie.

Ce contrat a pour but de permettre aux résidences de réaliser des missions de prévention de la perte d'autonomie par le biais d'animations.

Ces actions :

Santé globale / Bien vieillir : atelier nutrition, activité physique et atelier équilibre, prévention des chutes, atelier mémoire, bien être, estime de soin

Lien Social – Citoyenneté : Café des mamies, sortie culture

Habitat – cadre de vie : Ateliers sécurisation du cadre de vie

Ils ont été réalisés par les animatrices du Centre Social de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois,

- les animateurs de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois (services des sports et enfance-jeunesse),

- l'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires).



**AMENAGEMENT
du territoire**

05

Urbanisme

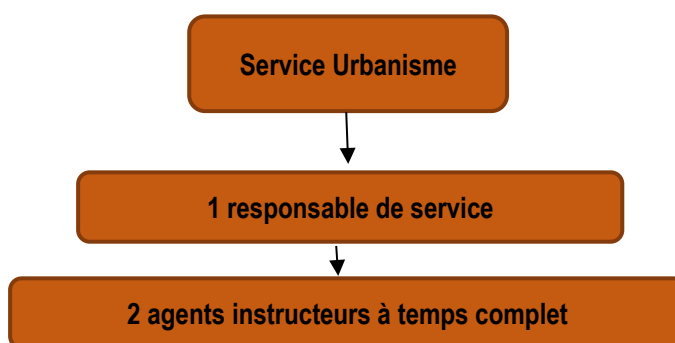
Habitat

5-1 URBANISME



A- INFORMATIONS GENERALES

a-1) Fonctionnement du service en 2016



a-2) Coût de fonctionnement

Le coût du service pour 2016 est de 121 852 € (100 576 € de frais de personnel), réparti ainsi :

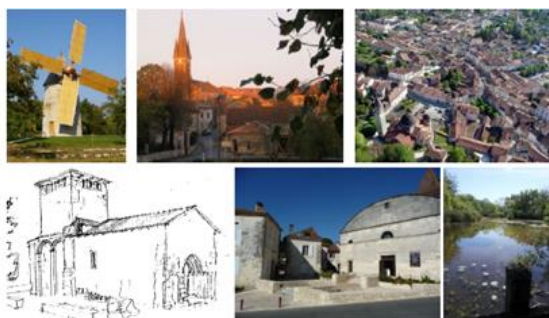
- Adhésion annuelle au logiciel de l'ATD pour l'ensemble des communes en instruction (y compris une partie du territoire de la CCDB) : 9 900 €
- Adhésion annuelle au SIG de l'ATD (pour la CCPR) : 3 965.40 €
- Formation des Agents CAUE : 400 €
- Voyages et déplacements : 1 621.6 €
- Fournitures administratives : 386.64 €
- Acquisition d'un véhicule de service (Citroën C3) : 6 619.24 €

Recettes liées à la prestation de service Communauté de Communes Dronne et Belle 2016 : 22 779.36 €



A-3) PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le PLUI constitue « le volet spatial » de la mise en œuvre du projet de territoire en proposant une planification équilibrée de l'habitat, des services, de l'économie en interaction forte avec le réseau d'infrastructures existantes et en devenir.



CdC du Pays Ribérais
Réunion des Personnes Publiques
Associées du 8 décembre 2016

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Présentation du diagnostic



Le plus gros du travail de 2016 a été consacré à la réalisation du diagnostic qui a été présenté aux élus et PPA lors d'une réunion le 8 décembre à la salle des fêtes de Douchapt.

	REUNIONS DIAGNOSTIC	
COFIL	4/02/2016	Paysage Consommation d'espace et forme urbaine
ATELIER	03/03/2016	4 thèmes de diagnostic – différents acteurs
COFIL	1 ^{er} /04/2016	Habitats et équipements
COFIL	28/04/2016	Consommation espace et synthèse des enjeux
SORTIE TERRAIN	31/05/2016	TVB/urbanisation en fond de vallée/bocages et ZH CAUE
Conseil Communautaire	29/09/2016	Présentation du diagnostic
Réunion publique	08/12/2016	Présentation diagnostic communes/PPA
	REUNIONS Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	
COFIL	23/06/2016	Construction de scénarios
Réunion groupe d'élus	25/07/2016	Débat sur la construction des scénarios
COFIL	13/10/2016	Construction du PADD – hypothèses de croissance....
Réunion de travail élus	1 ^{er} /12/2016	Validation d'un scénario (organisation 3 pôles + hypothèse de répartition de la population.

a-4) DROIT DES SOLS

Statistiques

Nombre de dossiers instruits (dossiers enregistrés entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016)

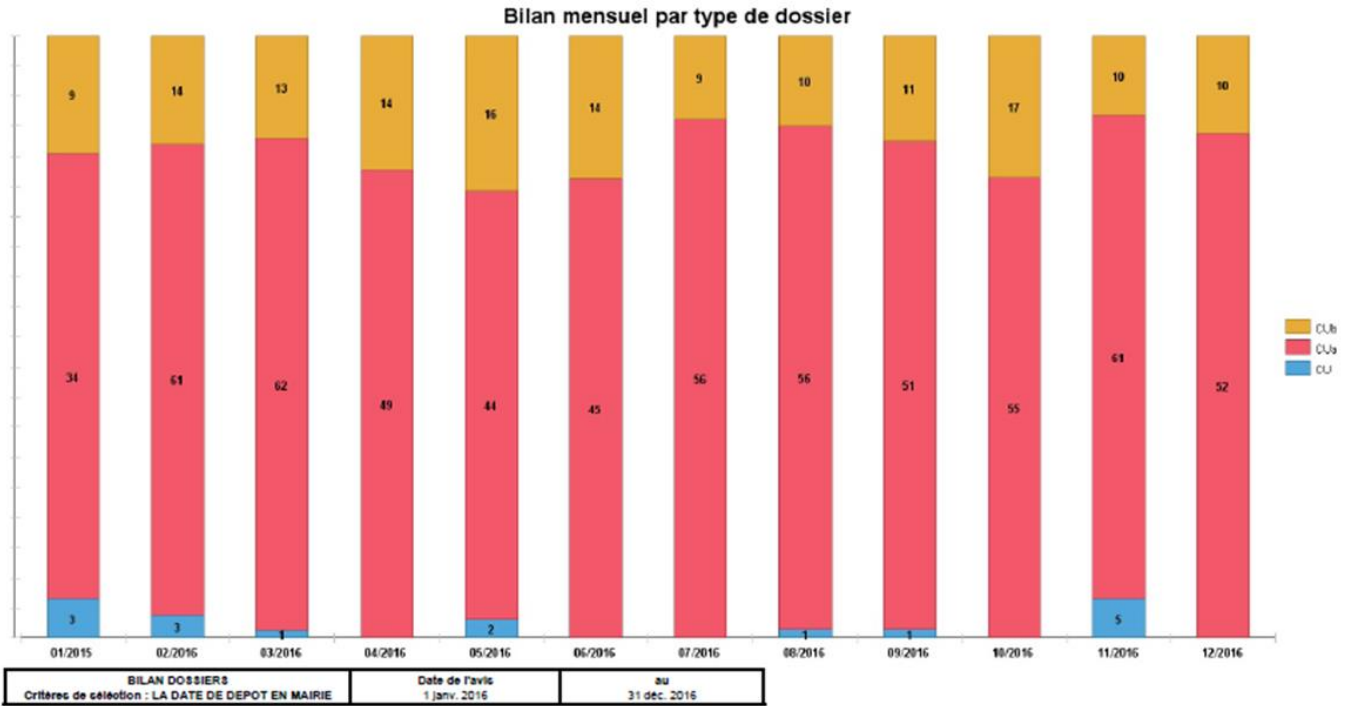
	Cu	DIA	DP	PC	PD	PA
CCPR	580	144	255	182	5	1
CCDB	209	-	96	59	2	0
TOTAL	789	144	351	241	7	1

1 389 dossiers ADS (sans compter les DIA) ont été instruits en 2016, cela représente environ 683 équivalents PC.

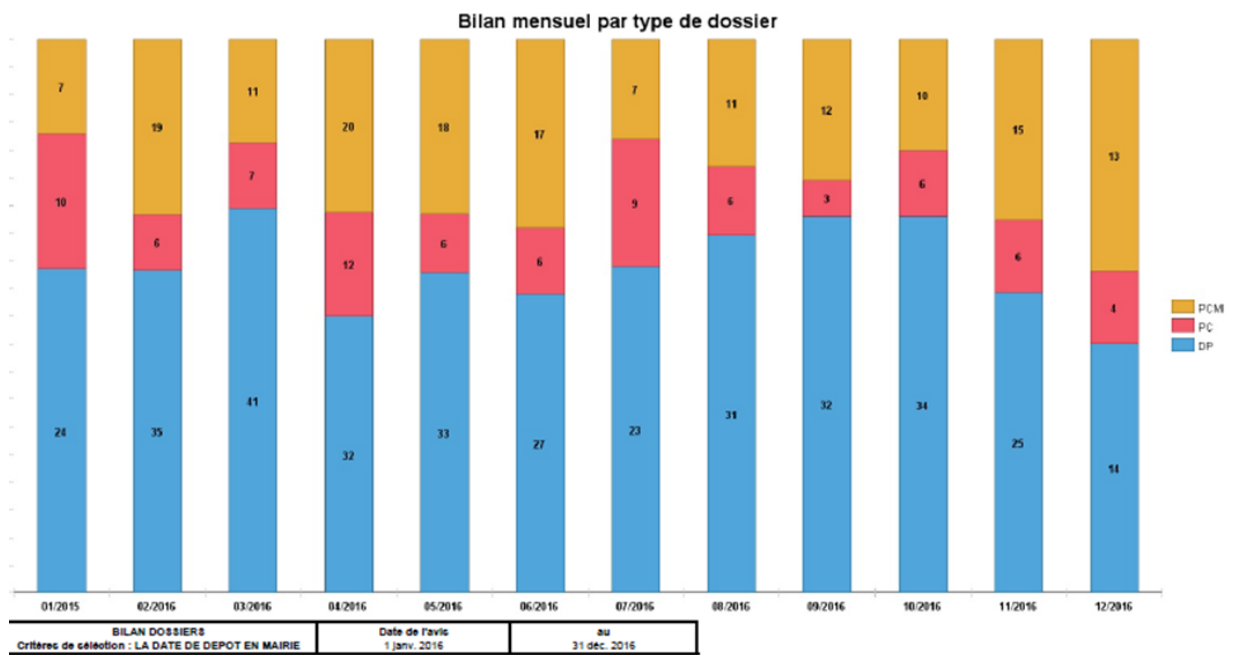
Sachant qu'un instructeur peut instruire en moyenne entre 300 et 350 Eq PC, cela signifie que les agents instructeurs sont dans la moyenne « haute » avec 341.55 Eq PC chacun pour l'année 2016.

C'est pour cette raison qu'un agent en renfort instruit tous les certificats d'urbanisme d'information pour alléger la charge des instructeurs.

Répartition mensuelle des dossiers de CU



Répartition mensuelle des dossiers de PC et DP



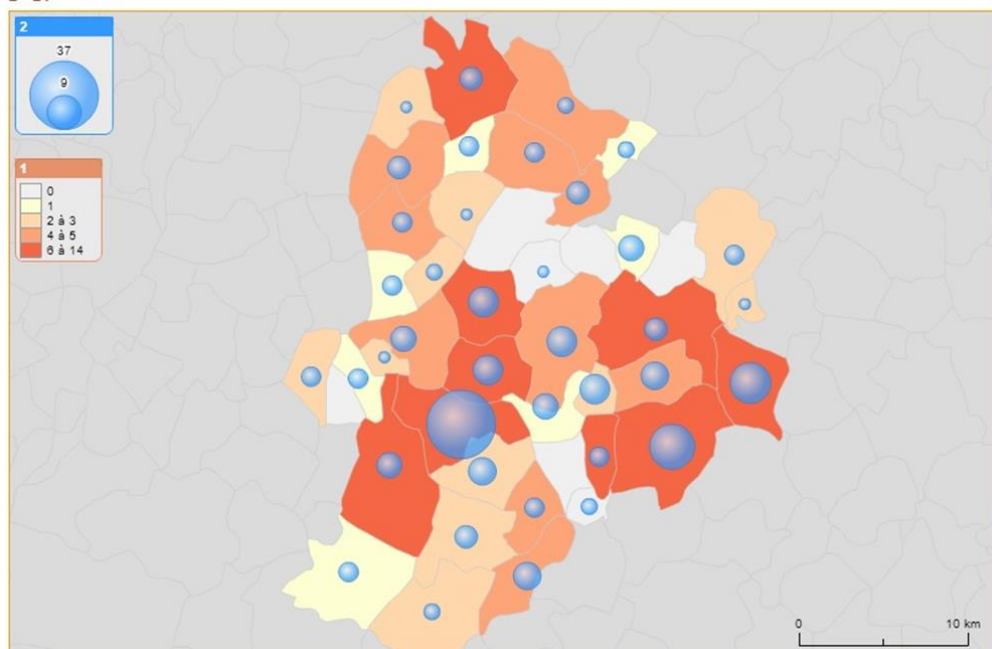
Un agent du service instructeur gère également les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA). Sur les 144 DIA qui sont passées dans le service, un seul arrêté de délégation du droit de préemption a été signé pour l'acquisition d'un bien par une commune.

Répartition par commune de la CCPR (les dossiers annulés ne sont pas pris en compte dans le décompte par commune)

communes	insee	PC Maison	PC 2016	Total PC	DP 2016
Ribérac	24352	7	5	12	36
Allemans	24007	4	0	4	5
Bertric-Burée	24038	5	3	8	7
Bourg-des-Maisons	24057	0	0	0	0
Bourg-du-Bost	24058	1	0	1	3
Bouteilles-Saint-Sébastien	24062	5	0	5	3
Celles	24090	3	1	4	7
cercles la tour blanche	24554	4	0	4	4
Champagne-et-Fontaine	24097	6	1	7	4
Chapdeuil	24105	0	1	1	5
La Chapelle-Grésignac	24109	1	0	1	3
La Chapelle-Montabourlet	24110	0	1	1	2
Chassaignes	24114	0	0	0	0
Cherval	24119	3	1	4	3
Comberanche-et-Épeluche	24128	0	2	2	1
Coutures	24141	0	0	0	1
Creyssac	24144	0	2	2	1
Douchapt	24154	5	1	6	3
Gout-Rossignol	24199	2	3	5	2
Grand-Brassac	24200	5	2	7	4
la jemaye ponteyraud	24216	0	1	1	3
Lisle	24243	6	1	7	13
Lusignac	24247	1	1	2	2
Montagrier	24286	3	2	5	6
Nanteuil-Auriac-de-Bourzac	24303	3	1	4	4
Paussac-et-Saint-Vivien	24319	2	0	2	3
Petit-Bersac	24323	1	1	2	3
Saint-André-de-Double	24367	2	0	2	2
Saint-Just	24434	0	0	0	0
Saint-Martial-Viveyrol	24452	1	1	2	1
Saint-Martin-de-Ribérac	24455	2	0	2	6
Saint-Méard-de-Drôme	24460	0	1	1	5
Saint-Pardoux-de-Drôme	24477	0	0	0	0
Saint-Paul-Lizonne	24482	0	1	1	3
Saint-Sulpice-de-Roumagnac	24504	1	3	4	3
Saint-Victor	24508	2	1	3	7
Saint-Vincent-de-Connezac	24509	4	1	5	6
Segonzac	24529	0	0	0	2
Siorac-de-Ribérac	24537	2	1	3	4
Tocane-Saint-Apre	24553	10	4	14	16
Vanxains	24564	7	3	10	6
Vendoire	24569	2	0	2	1
Verteillac	24573	0	0	0	
Villetoureix	24586	6	3	9	7
Total Favorables	0	106	49	155	197
Défavorables/rejet	0	14	10	24	47

Représentation du nombre de PC et DP délivrés en 2016 par commune

1 - total_PC_
2 - DP



© IGN, GeoFLA®, 2016 - France métropolitaine par commune

a-5) CARTES COMMUNALES

Les cartes communales de Venduire, Cherval et Nanteuil Auriac de Bourzac ont été approuvées par arrêté Préfectoral du 3 mars 2016. La révision de la carte communale de Champagne Fontaines a été présentée par délibération en date du 14 avril 2016.

5-2 HABITAT

A) PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE L'HABITAT (PIG HABITAT)

a-Informations générales

Le troisième Programme d'Intérêt Général de l'Habitat mis en place sur le bassin Ribéracois Double a débuté en janvier 2016. Il se déroulera sur 3 années du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018. Rappelons que ce dispositif permet d'octroyer sous certaines conditions des aides aux Propriétaires occupants ou bailleurs pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique et/ ou des travaux de maintien à domicile.

Des objectifs annuels ont été définis comme suit :

Type de dossier	Objectifs /an
Travaux pour l'autonomie Propriétaires Occupants (PO) revenus « très modestes »	15
Travaux pour l'autonomie PO revenus « modestes »	5
Lutte précarité énergétique P.O revenus « très modestes »	30
dont PO ASE (crédits FART)	30
Total PO	50
Travaux lourds Propriétaires Bailleurs (PB) logements vacants	2
Travaux d'autonomie P.B	1
Travaux précarité énergétique avec un gain d'au moins 35% P.B	1
Dont P.B ASE	3
Total PB	4
TOTAL	54

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL HABITAT BASSIN RIBÉRAIS - DOUBLE
2016 - 2018
 avec le soutien des Communes et des Communautés de Communes du Bassin Ribérais/Double
 Coordination assurée par le *Pays de Saint-Aulaye*
 Renseignements : **06.43.86.71.36**

Propriétaires, on vous aide...
Restaurez votre patrimoine bâti

Communauté de Communes du Pays Ribérais
 Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye

Suivi - animation : **SOLIHA** Dordogne-Périgord
 55, rue Gambetta - B.P. 33014 - 24001 PERIGUEUX CEDEX
 Tél. 05 53 06 81 20 - E-mail : accueil.dordogne@solihha.fr - Site : dordogne.solihha.fr

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT DORDOGNE-PÉRIGORD

5-1 Informations générales

Le comité de pilotage du Programme s'est réuni à 3 reprises en 2016.

Quelques chiffres pour l'année 2016

- 35 dossiers ont été déposés
 - représentant 720 595€
 - générant 345 000€ d'aides
 - dont 19 759€ de subventions des Communautés de Communes adhérentes (CCPR, CDC ST Aulaye).

35 dossiers répartis comme suit :

- 20 dossiers de lutte contre la précarité énergétique,
- 14 dossiers liés aux travaux de maintien à domicile,
- 1 dossier propriétaire bailleur pour des travaux lourds d'un logement vacant dans le centre bourg de Ribérais.

b) Actions et promotion du Programme

En 2016, plusieurs actions ont été menées pour promouvoir ce dispositif :

- Rencontre des secrétaires de mairies et élus sur chaque commune adhérente dans le but d'apporter des précisions sur le fonctionnement et les objectifs du Programme permettant ainsi aux secrétaires de pouvoir répondre au mieux aux éventuelles questions des administrés
 - Les nouveaux dépliants ainsi que la carte relative au nouveau programme ont été distribués.
- Il a également été remis aux mairies un courrier d'information sur le programme intitulé « Votre mairie vous informe » pour qu'il soit remis aux administrés de chaque commune ou insérer dans les bulletins communaux

- Divers articles dans les journaux, bulletins intercommunaux, communaux
- Un courrier d'information sur le programme a été adressé à tous les agents immobiliers, notaires, banques, médecins, infirmières, architectes des deux territoires concernés par le PIG .
- Rencontre avec les intervenants à domicile du CCAS de La Roche Chalais, courrier aux intervenants à domicile du CIAS.
- Visite d'un logement sur la commune de Grand Brassac ayant bénéficié des aides suite à des travaux de lutte contre la précarité énergétique avec tous les partenaires et quelques élus .
- Rencontre avec les artisans du territoire en septembre 2016 en présence de tous les partenaires (Chambre des métiers, ANAH, Conseil Départemental, SOLIHA, CCPR, Communauté de Communes du Pays de St Aulaye)
- Affiche sur le site Facebook de la CCPR



Programme d'Intérêt Général de l'Habitat

- ✓ Réaliser des travaux pour faire des économies d'énergie
- ✓ Adapter le logement au vieillissement ou au handicap
- ✓ Rénover le logement dégradé ou insalubre
- ✓ Vérifier son éligibilité au programme avant l'achat d'une maison qui nécessitera des travaux

⚠ Dépôt des dossiers avant le début des travaux !

Multi Habitat sur la Communauté de Communes du Pays Richemontais
et du Pays de St Aulaye - voir page 10

Logement au centre social de St Aulaye

Pour les habitants des autres communes contacter
Soline au 05 53 56 81 20

Mme Nathalie Arrouilh
05 53 56 81 20 ou
05 43 86 71 36
n.arrouilh_pig@gmail.com

SOLIHA
SOLICITAIRE OFFICIEL

CCPR
Communauté de Communes du Pays de St Aulaye

Agence Régionale de l'Habitat